

**SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2002**

---

**BUREAU :**

**Président :** M. François LANCE  
**Vice-présidente :** Mme Annick BOUNOUS  
**Secrétaire :** M. François BAERTSCHI  
**Membres :** M. Gilles AUGSBURGER, Mme Andrée JELK-PEILA,  
M. Charles PAGE

**Sont présents :**

**MM. Vincent BERNASCONI, Aldo CAVALERI, Mmes Martine CASUTT, Mariefrance DANCET, Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Marc GUILLERMIN, Pierre-Henri HEIZMANN, Henri IMHOF, Pierre JAQUET, Mme Christiane LAPAIRE, MM. Jean-Pierre LEWERER, Mathieu LEWERER, Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, M. Christian MARCHIANDO, Mme Carla MELVYN, MM. Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Frédéric RENEVEY, Mme Nathalie REVILLOD, M. André RICHERT, Mme Patricia SOLIOZ, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Mme Marina WYSS LOTTAZ, M. Dominique ZEHFUS**

**Excusée : Mme Sylviane SCHENKER**

**Assistent à la séance : M. Walter SPINUCCI, Maire  
MM. Pascal CHOBASZ et Marco FOLLMI, Conseillers administratifs  
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2002
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des finances – Séances des 9 septembre et 11 novembre 2002 – Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
  - a) Planification des investissements – Tour d'horizon **p. 1202 Information**
  - b) Divers
- 7) **Commission des finances – Séance du 11 novembre 2002 – Rapporteur : Mme Carla MELVYN**
  - a) Election de la Vice-présidente **p. 1204 Information**
  - b) Examen et approbation du budget de fonctionnement et d'investissement 2003 et fixation des centimes additionnels **p. 1205 Arrêté**
  - c) Divers

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

- 8) **Commission des travaux et constructions – Séances des 4 novembre et 2 décembre 2002 – Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN**
- a) Extension du groupe scolaire du Petit-Lancy Village  
- Visite des locaux **p. 1211** **Information**
- b) Ecoles et locaux du Conservatoire populaire de musique  
Crédit d'investissement (Fr. 13'500'000.--) **p. 1212** **Arrêté**
- 9) **Commissions des finances et des sports – Séance du 21 octobre 2002 – Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER**  
**Commission des finances – Séance du 9 décembre 2002 – Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**  
**Commission des sports – Séance du 10 décembre 2002 – Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER**  
Octroi d'un prêt sans intérêt de Fr. 3'000'000.-- à la Fondation du Stade de Genève et établissement d'une convention **p.1214** **Vote de principe**
- 10) **Commission des travaux et constructions – Séance du 2 décembre 2002 – Rapporteur : M. Frédéric RENEVEY**  
**Commission des finances – Séance du 9 décembre 2002 – Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**  
Bouclément de divers comptes d'investissements **p. 1224** **Arrêtés**
- 11) **Commission de l'environnement – Séance du 5 novembre 2002 – Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**  
**Commission des travaux et constructions – Séance du 2 décembre 2002 Rapporteur : M. Frédéric RENEVEY**
- a) Projet de résolution du groupe Radical pour le label  
« Cité de l'Energie » **p. 1226** **Vote**
- b) Divers
- 12) Nomination du Lieutenant Michel Vergain au grade de 1<sup>er</sup> Lieutenant de la Compagnie des Sapeurs-pompiers **p. 1230** **Vote**
- 13) Proposition de nomination de Mme Martine Casutt en remplacement de Mme Patricia Solioz au groupe de proximité **p. 1231** **Vote**
- 14) Propositions individuelles et questions **p. 1231**
- 15) Questions du public **p. 1234**

M. LANCE : Mesdames, Messieurs, bonsoir. J'ouvre cette dernière séance de notre Conseil municipal de l'année 2002, en saluant les Conseillers municipaux présents, M. le Maire, M. Spinucci, M. Föllmi, M. Breda, notre huissier, Mme Augsburgger, notre procès-verbaliste. Je salue également le public, je salue également notre secrétaire générale, Mme Odile de Garrini ainsi que les représentants de la presse.

Je dois excuser Mme Sylviane Schenker pour cette séance.

## **1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Mme MELVYN : Au point 7), il faut rajouter un point Divers.

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

M. LANCE : Cet ordre du jour est accepté avec la remarque de Mme Melvyn.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
28 NOVEMBRE 2002**

---

M. LANCE : Ce procès-verbal est accepté avec mes remerciements à son auteur, Mme Augsburgger.

**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. LANCE : J'ai reçu une petite carte de notre procès-verbaliste de commissions, Jacqueline Coutaz :

*« A vous tous, merci de votre confiance et gentillesse. Joyeuses fêtes, meilleurs souhaits de joie et réussite pour 2003. Avec mon amitié ».*

En annexes, les traditionnelles mandarines qui se trouvent à la cave. Avec nos remerciements à Jacqueline.

M. LANCE : Deuxième communication, je viens de recevoir une lettre de notre collègue, M. Jean-Pierre Lewerer :

*« Monsieur le Président,*

*Etant amené à quitter la Commune, je me vois dans l'obligation de démissionner de mon poste de Conseiller municipal.*

*Je souhaiterais que vous communiquiez à mes collègues du Conseil municipal, ainsi qu'à nos Conseillers administratifs, tout le plaisir que j'ai eu à siéger ou à travailler à leur côté, même si, par moment, certaines divergences de vue se sont avérées être d'une vivacité de bon aloi.*

*Je désirerais également remercier l'ensemble des employés de la Commune, avec qui j'ai toujours eu d'excellents contacts et qui contribuent de tous leurs moyens à la bonne marche de notre commune.*

*Enfin, je n'entends pas oublier les hommes et les femmes de l'ombre que sont nos mémorialistes, à qui incombe la tâche difficile de découvrir un sens dans nos propos parfois sibyllins.*

*Que l'Escargot remplace enfin une sphère défailante !*

*Qu'une équipe de Lancy remplisse un jour le stade de la Praille !*

*Que notre Agenda 21 serve de modèle à toutes les communes du canton !*

*Avec mes sentiments les meilleurs ».*

M. LANCE : M. Lewerer me confirme qu'il démissionne pour le 31 décembre.

Je reçois également aujourd'hui une lettre de la Haute école de gestion de Genève :

*« Etude concernant l'élaboration et la mise en oeuvre d'un système d'indicateurs du développement durable adapté aux besoins des communes*

*Monsieur,*

*Dans le cadre d'une recherche appliquée financée par la Réserve stratégique de la HES-SO et à laquelle participent les Hautes Ecoles de Gestion de Genève (HEG-GE),*

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

*Neuchâtel (HEG-NE) et du canton de Vaud (HEG-VD) ainsi que la Haute Ecole Valaisanne (HEV5), nous avons élaboré un système provisoire d'indicateurs du développement durable pour le niveau communal que vous trouverez en annexe. Ce système provisoire contient environ 60 indicateurs se rapportant tant aux aspects économiques, environnementaux que sociétaux du développement durable. Il doit permettre aux acteurs politico-administratifs, en particulier les élus (exécutif et législatif) et les chefs de service, de suivre et d'évaluer la mise en oeuvre du développement durable dans les différents domaines d'action communaux (cf. fiche signalétique du projet en annexe).*

*Dans les cantons de Vaud et Neuchâtel, deux communes de taille semblable à la vôtre, sont déjà disposées à tester ce système provisoire d'indicateurs afin de déterminer sa faisabilité "technique" (disponibilité des données) ainsi que sa pertinence tant par rapport à la durabilité que par rapport à l'action publique communale. Ce test servira en priorité à supprimer, ajouter ou modifier des indicateurs ainsi qu'à évaluer l'utilité d'un tel instrument pour les communes.*

*Précisons qu'une participation de votre commune à la recherche n'engendrera pour celle-ci aucune dépense financière directe mais uniquement des prestations en nature par le biais des heures que l'interlocuteur désigné au sein de votre administration nous consacrera pour mener à bien le test du système provisoire d'indicateurs. Ainsi, la participation de votre commune à ce projet, constituera un stimulant à la réflexion liée aux enjeux du développement durable, tout en ménageant les ressources municipales.*

*Si notre proposition retient votre attention, nous souhaiterions dans un premier temps vous présenter plus en détails les objectifs de notre recherche ainsi que la démarche prévue afin que votre municipalité puisse se déterminer en connaissance de cause.*

*Nous restons bien évidemment à disposition pour toute information supplémentaire. Les soussignés sont atteignables aux coordonnées indiquées ci-dessous.*

*En vous remerciant de prêter attention à notre requête et dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées ».*

M. LANCE : Les soussignés sont MM. Clivaz et Perini. Je propose que cette documentation soit transmise à la Commission de l'Agenda 21.

**4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. SPINUCCI : Simplement pour vous rappeler que vous avez reçu, avec les différents documents, un imprimé sur papier d'archive, contenant le texte original racontant les événements du 12 décembre 1602, tels qu'ils figurent dans le registre du Conseil le lendemain de la fameuse nuit. Ce document nous a été remis par le Président du Conseil d'Etat, M. Laurent Moutinot.

M. CHOBASZ : Pas de communication.

M. FOLLMI : J'ai quelques communications. Tout d'abord, une réponse à M. Augsburger concernant le café de la Zinette, puisqu'il s'inquiétait de savoir qu'il était fermé le dimanche, contrairement au cahier des charges qui stipulait que cet établissement devait être ouvert le dimanche.

J'entends aussi ça et là des remarques par rapport au fonctionnement de la Zinette, et parfois, j'ai l'impression que ce café est une véritable succursale de la Mairie, et que le

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

gérant est un employé communal. Mais j'aimerais vous rappeler qu'il s'agit d'une gérance libre, et que le gérant est libre effectivement de s'organiser comme il l'entend, hormis quelques contraintes, qui sont consignées dans une convention entre la Ville de Lancy et le gérant lui-même.

Alors, c'est vrai que parmi les contraintes, il y a celle de maintenir ouvert le dimanche l'établissement, mais je crois qu'il faut replacer le tout dans le contexte de l'époque. A l'époque, il y a un peu plus de 3 ans, il n'y avait aucun établissement ouvert au Grand-Lancy Village. Le café le Carrefour était fermé, et est toujours fermé le dimanche, l'Auberge communale était fermée le dimanche, et la Zinette n'existait pas encore. C'est clair qu'à cette époque-là, votre demande, celle du Conseil municipal était parfaitement justifiée, d'avoir un établissement ouvert le dimanche.

Aujourd'hui, la situation est différente : nous avons maintenant une Auberge communale, avec un gérant qui ouvre le dimanche et qui accueille une clientèle relativement importante d'habitues. Du côté de la Zinette, la clientèle est relativement faible ce jour-là, et à la demande de son gérant, le Conseil administratif a réexaminé la question, et finalement, a décidé que l'établissement pouvait être fermé le dimanche, à une seule condition toutefois, que si par hasard, l'Auberge communale, pour une raison ou une autre, devait refermer, et bien il fallait qu'il rouvre.

Tout ceci est consigné dans un amendement qui sera encore signé prochainement dans le cadre de cette convention.

J'aimerais rappeler aussi, qu'à part la Zinette et l'Auberge communale, nous avons 5 autres établissements qui appartiennent à la Commune, et qu'il serait peut-être aussi intéressant que vous alliez voir du côté du Petit-Lancy, voir comment les autres fonctionnent.

J'aimerais ensuite revenir sur une remarque qui a été faite par M. Zehfus lors de la séance publique, qui fustigeait la police municipale qui n'intervenait jamais dans le quartier du Collège de Saussure. Et bien, pas plus tard que la veille de cette séance, la police municipale est intervenue et a infligé à peu près une vingtaine d'amendes dans le secteur. Donc, autant dire que la police municipale ne reste pas inactive non plus dans le secteur du Collège de Saussure.

J'aimerais aussi vous dire que le Foyer de la Vendée, peut-être que vous l'avez entendu à la radio ce matin, a obtenu le certificat ISO 9001. C'est une distinction importante qui a nécessité plus de 2 ans d'effort au niveau du personnel. Ce certificat se traduit par un manuel de qualité, qui a été élaboré au cours de ces deux dernières années, et qui permet précisément d'assurer une qualité de prestations envers les différents pensionnaires.

Je voudrais remercier la Directrice de la Vendée d'avoir initié ce travail, et de l'avoir mené jusqu'à son terme, parce que, effectivement c'était un travail très important, et hier, nous avons eu une petite réception officielle à la Vendée, où les représentants de la Société générale de surveillance, sont venus en personne, remettre le certificat.

Je vous rappelle notre prochaine manifestation communale. Il s'agit de « Noël à Lancy » ce week-end, les 20, 21 et 22 décembre, avec un certain nombre d'activités, et d'animations. Il y a notamment une partie officielle qui est prévue le samedi à 11 heures.

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

A partir du début de l'année prochaine, il sera possible de pouvoir faire établir son passeport ici, à la Mairie. Il y avait un article dans les journaux à ce sujet ces derniers jours. Toutes les mairies sont habilitées à délivrer maintenant les différents passeports; il s'agit d'une nouvelle prestation qui est assurée aux personnes domiciliées sur la Commune.

Enfin, je voudrais vous informer qu'une séance, toutes commissions confondues, est organisée le 28 janvier prochain, au cours de laquelle, le Conseil d'Etat, M. Cramer, viendra nous parler de la Ceva.

**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES FINANCES – Séances des 9 septembre et 11 novembre 2002 – Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

---

**a) Planification des investissements – Tour d'horizon**  
=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Un tour d'horizon sur les investissements de 2003 à 2008 nous est présenté par M. Föllmi.

05 - Administration générale

Fr. 100'000.-- étaient au budget 2002 pour la refonte des guichets et bureaux de la réception de la Mairie et sont reportés en 2003 pour un montant de Fr. 200'000.--.

14 - Incendie et secours

Le crédit d'étude de Fr. 700'000.-- pour une caserne sécurité à Lancy-Square sera réparti sur 2003 et 2004 pour raison de tractations foncières en cours.

21 - Ecoles publiques

Ecole du Bachet : réfection de l'école pour Fr. 300'000.-- répartis en deux tranches, soit Fr. 100'000.-- en 2003 et Fr. 200'000.-- en 2004.

Ecole des Palettes : réaménagement des locaux de la FSASD qui va déménager au CASS, Fr. 150'000.-- pour la remise en état en 2003.

Ecole des Palettes : aménagement d'une place polysports, Fr. 180'000.-- inscrits en 2002 et reportés en 2004.

Ecole du Petit-Lancy, 3ème étape : Fr. 4 millions en 2003 pour la construction de classes. Un montant de Fr. 336'000.-- a été reporté du budget 2002 à 2003.

Ecole Caroline : Remplacement des installations de chauffage pour Fr. 355'000.- en 2003, pour la mise en place du système Cadmiom. Transformation du restaurant scolaire reportée en 2004, par manque de locaux.

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

## 30 - Culture

Agrandissement de la bibliothèque pour Fr. 400'000.-- repoussé en 2004.  
Remplacement des uniformes de la fanfare Fr. 120'000.-- en 2003.

## 33 - Parcs et promenades

Parc Navazza, crédit d'étude d'aménagement.

Couverture T 104, crédit d'étude de Fr. 100'000.-- en 2002, reporté en 2003.

Espace public Champ-Gottreux, étude d'aménagement Fr. 25.000.-- pour l'installation de jeux.

Aménagement des serres au parc Bernasconi repoussé en 2004.

## 34 - Sport

Piscine avenue Eugène-Lance : Fr. 8 millions pour la réfection des installations techniques répartis entre 2002 et 2005.

Stade de Lancy-Florimont : Transformation reportée en 2004 pour un montant de 1'500'000.-- en attente d'un agrandissement de terrain en fonction d'acquisitions futures. Le terrain synthétique devra également être refait.

## 35 - Autres loisirs

Transformation de la ferme Navazza pour Fr. 2'300'000.-- prévue pour début 2003.

Lancy-Sud, Escargot : Fr. 1 million est prévu pour les futures études.

Locaux Collectifs Palettes : Le montant inscrit en 2002 de Fr. 150'000.-- est déjà insuffisant et le projet est à revoir, avec les modifications à apporter, ce crédit sera inscrit au budget 2003 pour Fr. 300'000.--.

## 58 - Aide sociale

Achat du bâtiment du Foyer de la Florimontaine pour Fr. 3'900'000.-- prévu en 2004 et 2005 avec une rénovation de Fr. 1 million. Une étude financière concernant la rentabilité de cette opération sera effectuée.

## 621 - 622 - Voirie

Remplacement d'une balayeuse en 2003, pour Fr. 170'000.--.

## 623 - Routes et chemins

Chemin des Clochetons : Fr. 70'000.-- pour l'étude en 2003 de la réfection des collecteurs et Fr. 700.000.-- pour leur remplacement en 2004 dans le cadre de l'extension de l'école du Petit-Lancy.

Avenue des Grandes-Communes, aménagement place Cepta, un montant de Fr. 200'000.-- est prévu en 2004 mais certaines difficultés ont été rencontrées au point de vue circulation et sécurité.

Chemin de Grange-Collomb participation à l'éclairage public en 2004 pour Fr. 100.000.--.

Suite à la construction du Stade de Genève, l'éclairage est à remettre en conformité pour Fr. 100'000.-- en 2003.

Chemin des Palettes : études de modération du trafic et écomobilité, 1ère et 2ème phases à Fr. 50.000.-- chacune, et modération du trafic en 2004 pour Fr. 400'000.--.

## 624 - Ponts routiers

Pont Vibert, réfection pour Fr. 1'220'000.-- repoussée en 2004 ou 2005.

Pont chemin Sous-Bois, réfection en 2003 pour Fr. 130'000.--.

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

## 625 - Piétons et deux roues

Passerelle Chancy-Tivoli, construction reportée jusqu'à la relance de l'étude de tout le quartier de Surville.

Piste cyclable Pont-Butin - Grandes-Communes, l'aménagement devra passer devant un garage et suivrait la route en direction d'Onex car on ne peut pas passer à travers les entreprises installées. Coût Fr. 640'000.--en 2004.

## 626 Parcages

Parcage au stade de Florimont repoussé en 2004.

Parking T104 Lancy-Sud : Parking souterrain d'un montant de 4 millions, Fr. 500'000.- - étaient inscrits au budget 2002, le solde réparti de 2003 à 2005. On attend une réponse de la Fondation des Parkings pour une question de financement qui se monte à Fr. 11 millions.

## 77 - Traitement des déchets

Fr. 200'000.-- sont prévus en 2003 et Fr. 100.000.-- en 2004 pour la création de nouvelles déchetteries enterrées.

## 78 - Autres tâches protection environnement

Charte environnement et Agenda 21 pour un montant de Fr. 250'000.--, répartis à raison de Fr. 50'000.-- par an.

Décontamination des jardins familiaux d'Onex, participation de Lancy Fr. 280'000.--, qui représentent 10 % du coût de ces travaux.

## 91 - Immeubles locatifs

Pont Butin 91, rénovation de la station service pour Fr. 200'000.-- en 2003.

Immeuble des Courtillets, étude de construction pour Fr. 200'000.-- en 2003 et construction pour 4 millions en 2004 et 2005, si un accord est passé avec la paroisse protestante.

Immeubles Lancy-Square, une étude pour un projet de construction le long de la route du Pont-Butin est prévue pour Fr. 200'000.-- en 2003.

En résumé, les dépenses effectives totales sont de 30,7 millions en 2002 et prévues en 2003 pour Fr. 32,6 millions

**7. COMMISSION DES FINANCES – Séance du 11 novembre 2002 -  
Rapporteur : Mme Carla MELVYN**

---

**a) Election de la Vice-présidente**

=====

Mme MELVYN présente le sujet : Mme Patricia SOLIOZ est élue à cette fonction à l'unanimité.



**Séance ordinaire du 19 décembre 2002****b) Examen et approbation du budget de fonctionnement et d'investissement 2003 et fixation des centimes additionnels**

=====

Mme MELVYN présente le sujet : En premier lieu, je demande votre indulgence, car c'est la première fois que je présente le rapport sur le budget, et sûrement aussi la dernière.

Comme le veut la loi sur l'administration des communes, M. Föllmi, au nom du Conseil administratif, a présenté, lors de la séance du Conseil municipal du 31 octobre 2002, les budgets 2003, qui ont été soumis à un examen approfondi par la Commission des finances. Les commissaires avaient reçu le budget administratif 2003 ainsi que les annexes I et II.

**Budget de fonctionnement**

Comme chaque année, nous n'avons pas assez d'éléments pour traiter les exercices au-delà du budget examiné pour l'année suivante. Pour les investissements, comme chaque année, il est difficile de prévoir un budget à long terme.

Le total des revenus, sans les immeubles, atteint la somme de Fr. 65'938'000.-- pour 2003, contre une somme de Fr. 62'543'653.-- pour 2002 : soit un écart de 5,43 %. Du côté des charges, celles-ci s'élèvent à Fr. 65'784'759.-- pour 2003, contre Fr. 62'466'549.-- pour 2002, soit un écart de 5,31 %.

**L'impôt communal**

Pour les personnes physiques, le Département des finances nous a indiqué une croissance de 7 % du produit de l'impôt communal en deux ans, soit de 2001 à 2003.

On pouvait cependant lire dans la presse les principales conclusions du rapport d'automne du centre de recherches conjoncturelles de l'École polytechnique fédérale de Zurich qui disait « faible croissance après le virage conjoncturel et aucune amélioration sur le marché du travail ».

Par ailleurs, comme il s'agit pour le budget 2003 d'estimations basées elles-mêmes sur des estimations 2001, il a été préférable d'opter pour la prudence et de prendre par conséquent, une croissance de 2 % en deux ans, entre 2001 et 2003, avec un maintien à 48 le niveau des centimes additionnels.

Pour les personnes morales, l'administration table sur un recul de 9,9 % en deux ans de l'impôt sur le bénéfice et le capital, estimation qui a été prise en compte dans le budget 2003.

**Les autres revenus**

Pour les autres revenus, les variations sont relativement faibles, à l'exception de la taxe professionnelle qui est estimée à Fr. 5,8 mio contre Fr. 7,3 mio aux comptes 2001, du fonds de péréquation intercommunale évalué à Fr. 3,0 mio contre Fr. 4,2 mio aux comptes 2001, et les subventions à recevoir, en recul à Fr. 1,2 mio contre Fr. 1,6 mio aux comptes 2001.

**Les charges**

Au niveau du personnel, il est à noter que l'effectif augmenterait globalement de 6 unités, soit un poste au Service des ASM, un poste au Service des travaux et

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

constructions (déjà occupé par une personne en emploi temporaire et annoncé au cours de cette année) et quatre postes au Service des parcs et promenades. Dans ce dernier service, l'augmentation se justifie surtout par le nombre d'heures supplémentaires en sensible hausse que les collaborateurs doivent effectuer en raison notamment de l'accroissement des surfaces à entretenir, du développement des manifestations organisées sur le territoire de la commune et, en général sur le week-end, telles que les kermesses, la Caroline fête son chemin, Noël à Lancy, le vide-grenier, etc., ou encore de l'usage limité des souffleuses à feuilles obligeant de procéder au travail manuel. Il est toutefois précisé par le Conseiller administratif délégué que ces quatre postes n'ont pas encore fait l'objet d'engagement et qu'ils ne seront libérés qu'après analyse détaillée et approfondie des besoins.

Les autres postes de charges sont ensuite examinés tour à tour. Des explications sont demandées sur les diverses rubriques que sont la police municipale, le poste incendie et secours, les écoles, la culture, les parcs et promenades, les sports, les institutions pour la jeunesse, l'aide sociale, les routes communales, le traitement des déchets, l'aménagement du territoire.

Un commissaire remet un tableau comparatif de l'évolution des comptes entre 1998 et 2001. Il y relève notamment une augmentation de 55,4 % des prestations dévolues à la culture par rapport à une croissance moyenne de 28,6 % des charges et des revenus. Et d'ajouter qu'il se dégage des axes politiques.

Sous autres subventions et allocations, il est encore demandé de préciser l'usage du fonds d'équipement communal. Ce fonds a deux fonctions : soit, aider les Communes qui ont une dette du patrimoine administratif, on communique alors la liste de nos emprunts avec les intérêts à payer. Une répartition se fait alors entre les différentes communes, selon l'indice de la capacité financière, en tenant compte du niveau des centimes additionnels.

Soit, financer les infrastructures de caractère intercommunal ou cantonal : par exemple, la machinerie du Grand Théâtre, la salle de gymnastique du Bois-des-Frères pour laquelle l'Association des Communes genevoises vient de débloquer un million. L'année prochaine, une aide sera accordée aux Communes qui construisent une crèche. Nous avons déjà présenté la demande pour la crèche du Parc Emile-Dupont.

Enfin, les charges et revenus des immeubles, par nature, n'appellent pas de commentaires, sauf quelques remarques concernant les comptes d'entretien.

Pour le budget 2003 :

les charges, sans les immeubles se chiffrent à	Fr. 65'714'494.-
les charges des immeubles sont de	<u>Fr. 9'930'433.-</u>

Charges totales de la Commune	Fr. 75.644.927.-
-------------------------------	------------------

Revenus sans les immeubles	Fr. 65.938.000.-
Revenus des immeubles	<u>Fr. 10.443.280.-</u>
Revenus total de la Commune	Fr. 76.381'280.-

Résultat communal total	Fr. 666.088.-
-------------------------	---------------

Le budget est accepté à l'unanimité.

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

Petite note personnelle : Pour suivre l'exemple d'un commissaire, je me suis livrée à une recherche sur le fonctionnement de la prise de parole des commissaires de la Commission des finances. En tête, nous avons M. Föllmi qui prend la parole 40 fois, suivi de près par le Président de ce Conseil : M. Lance, qui intervient 31 fois. Ensuite les Conseillers administratifs, M. Chobaz : 24 fois et M. Spinucci : 19 fois. Ensuite M. Heizmann, Président de la Commission des finances: 16 fois. Viennent ensuite ceux qui ont surtout bien écouté : M. Cavaleri : 8 fois, Mme Jelk-Peila : 6 fois, moi-même et M. Page : 5 fois et M. Volery : 2 fois.

M. LANCE : Merci Mme Melvyn pour cet excellent rapport, et ces commentaires personnels.

M. CAVALERI : Comme dit Mme Melvyn, j'ai très bien écouté. Je commencerai mon intervention par la phrase qui généralement les termine. Le groupe Socialiste félicite et remercie d'emblée le Service financier et les collaborateurs qui ont contribué à la qualité des documents qui nous ont grandement facilité la lecture et l'examen du budget.

Je ne laisserai pas planer le suspens plus longtemps, en disant que nous approuverons le budget 2003, qui n'apporte pas de commentaire particulier, puisqu'il s'inscrit dans la logique de prudence déjà de mise lors des exercices précédents.

En effet, si nous pouvons compter sur la fiabilité des données concernant nos dépenses, il n'en va pas de même sur les prévisions des rentrées fiscales. De ce fait, nous approuvons donc la sous-estimation de ces dernières par rapport aux données du Département des finances. Cette prudence de vieux crocodile nous fait tout au plus courir le risque, comme on dit au bord de la Venoge, être déçus en bien à l'heure des comptes, ce qui est très bon pour le moral du Conseil municipal, du Conseil administratif et des contribuables de Lancy.

Nous relevons avec satisfaction que toutes les subventions ont pu être maintenues ou augmentées, ce qui permettra aux nombreuses sociétés locales de poursuivre leurs activités, le plus souvent bénévoles, qui donnent vie à notre commune. Quant aux investissements, nous ne pouvons que saluer les bonnes intentions visant à doter Lancy de bâtiments et d'espaces publics de qualité : nouvelles écoles, logements, salles de sport, centre socioculturel des Palettes et réaménagement de la piscine et de ses alentours, par exemple.

Reste un détail à relever : les fiançailles rompues entre nos deux clubs de football. Notre budget avait prévu une dot substantielle pour ce beau mariage. Cette somme est désormais à disposition pour d'autres activités sociales, humanitaires, culturelles ou sportives. Elle devrait permettre d'encourager des initiatives qui se manifesteraient au cours de l'exercice 2003.

Nous avons un bon budget, reste maintenant à le concrétiser sur le terrain. Ce sera la tâche de nos successeurs, puisqu'en ce qui me concerne, c'est le dernier budget que j'ai l'honneur d'approuver !

M. PAGE : Le budget qui nous est présenté prévoit un bénéfice, dont personne ne se plaindra. Il est vrai que les recettes reposent sur des hypothèses. Notre Conseil administratif n'a pas suivi Mme Calmy-Rey, et le légendaire optimisme qu'elle affiche, en tablant sur une augmentation des entrées de l'ordre de 7 %. En se

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

contentant de 2 %, on a fait preuve de sagesse et il faut espérer que nous n'aurons pas de mauvaises surprises.

Le groupe Libéral acceptera le budget. Cela ne signifie pas qu'il adhère à toutes les dépenses programmées. Il constate que la dette de Fr. 106'314'000.-- au 31 décembre 2001 devrait passer en 2003 à Fr. 127'680'000.--.

Il reviendra aussi sur les subventions qui augmentent de près d'un million de francs pour atteindre Fr. 6,58 mios. Le groupe Libéral tient à remercier les collaborateurs de la Commune pour le travail qu'ils ont fait toute l'année au service des citoyens, ainsi que M. Föllmi, Conseiller administratif, chargé des finances, M. Kaeser, chef de service, et ses collaborateurs pour la présentation parfaite du budget.

Mme SOLIOZ : Le groupe Démocrate-chrétien est heureux de voir que le budget 2003 présente un excédent de recettes de Fr. 736'000.--.

Au risque de nous répéter, nous aimerions tout de même émettre une remarque générale. Les recettes fiscales de ce budget 2003 sont basées sur celles de 2001 qui sont en l'état, encore des prévisions, et dont nous ne connaissons la réalité que lors du bouclage des comptes 2002. Ce qui signifie que cela fait plus de deux ans que le budget, et surtout les comptes, sont basés uniquement sur des hypothèses de recettes fiscales. Enfin, il faut rappeler que le correctif entre l'estimé du produit des impôts 2002 et le produit réel 2002 n'interviendra qu'au bouclage des comptes 2003.

De plus, depuis plus de deux ans, la situation économique générale s'est largement détériorée. Dans le canton de Genève, le chômage qui se situe d'ores et déjà à 6 % est certainement toujours en augmentation selon les prévisions est un des signes les plus flagrants de cette détérioration, les hypothèses sous-tendant à la croissance des recettes fiscales, étant essentiellement basées sur des chiffres réalisés en période d'embellie.

De ce fait, nous relevons la prudence du Conseil administratif, mais il s'agira de suivre attentivement les recettes fiscales, notamment en mars, lorsque celles de 2001 seront enfin communiquées.

En dépit de cette remarque, le parti Démocrate-chrétien votera de manière unanime le budget 2003 en demandant au Conseil municipal et au Conseil administratif de rester vigilants quant à l'évolution de la situation économique.

Le parti Démocrate-chrétien souhaite souligner l'importance du rôle des collectivités et plus particulièrement celui de la commune, dans le développement du tissu local économique, social et environnemental, et ce, en réaffirmant la volonté du parti Démocrate-chrétien de participer aux valeurs véhiculées par l'Agenda 21.

Sur le plan social : En intensifiant nos efforts à mettre à disposition des structures sociales adaptées aux besoins de proximité des habitants de nos quartiers.

En renouvelant notre confiance et encourageant les institutions qui développent, favorisent l'appartenance locale et les réseaux de proximité tels que la petite enfance, les centres de loisirs, les associations de quartier ou clubs sportifs.

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

Sur le plan environnemental : L'environnement étant la base d'une qualité de vie que chacun mérite mais à laquelle chacun participe, il doit continuellement sous-tendre à l'ensemble de nos décisions politiques et ce toujours dans l'équilibre des moyens et résultats.

Economique : Le tissu local est le terrain d'action d'une commune. Les entreprises locales, ont besoin de la commune comme celle-ci a besoin d'elles. Coopérons puisqu'elles sont autant que la commune, actrices dans le développement du tissu local.

Enfin, relevons encore une fois les deux postes les plus importants au niveau des charges de ce budget, soit les dépenses pour le personnel s'élevant à Fr. 18,22 millions et les biens et services pour un montant de Fr. 18,10 millions. L'importance de ces deux postes démontre, d'une part, notre volonté de maintien et de valorisation des 188 collaborateurs au service de notre population et, d'autre part, notre volonté de maintenir en bon état nos bâtiments communaux, nos routes et nos parcs.

Nous remercions M. Föllmi ainsi que M. Kaeser, chef du service financier pour l'excellent travail réalisé, ainsi que l'ensemble des collaborateurs pour leur implication continue et fondamentale dans la vie locale de notre commune.

Mme WYSS-LOTTAZ : Le groupe des Verts a examiné avec attention le budget proposé pour l'an prochain.

Il constate que nous avons affaire à un budget sans grand contour politique et que la gestion des choses lui donne son caractère peu enthousiaste.

Nous savons que l'effort entrepris par une collectivité pour un meilleur environnement ne se traduit pas nécessairement en chiffres tapageurs : l'Agenda 21, les changements de mentalité pour le tri des déchets, d'autres habitudes à prendre pour une meilleure écomobilité, la recherche d'une meilleure ambiance de quartier, tout ceci se fait souvent à dose homéopathique et, c'est seulement bien plus tard que la réalisation peut se faire. Nous saluons ici l'audace des autorités d'accorder ces Fr. 200'000.-- au projet du Collectif Palettes, effort qui concrétise de moult efforts souvent laborieux.

Néanmoins, en bons politiciens, nous avons à discerner ce qu'il y a de « vert » dans ce budget, et force est de constater qu'il ne mûrit pas vite. Nous ne nous attarderons pas sur l'absence de crédits pour les pistes cyclables, ça devient une habitude. Nous relèverons l'effort soutenu pour l'amélioration des déchetteries et souhaiterions que l'ensemble des déchetteries puissent à terme ressembler à celles des Palettes et des Ormeaux.

En ce qui concerne les investissements, nous sommes partagés entre le plaisir de constater que ces investissements iront à des réalisations vraiment collectives (parcs et écoles), mais l'augmentation faramineuse de la dette nous laisse songeurs. Les taux sont actuellement bas, mais d'ici quelques années, cet endettement risque d'être insupportable pour les finances communales.

Néanmoins, les Verts voteront ce budget.

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

PS : Pour l'anecdote, nous nous réjouissons de la prochaine course du Conseil municipal, augmentée de Fr. 19'000.-- (à moins que ce montant ne soit les cadeaux que les anciens Conseillers recevront en juin 2003 !)

Mme JELK-PEILA : Le budget et les priorités qu'il dégage doivent répondre aux besoins réels exprimés par les Lancéens et aux sujets débattus. La question des finances communales devrait offrir la possibilité d'une discussion large au sein des groupes et des commissions.

Après consultation des divers documents et suite aux travaux de la Commission ayant traité du sujet, notre groupe constate avec plaisir que, malgré l'augmentation de la dette communale, le budget présente un résultat équilibré pour l'an prochain encore. Faut-il s'en réjouir ?

Oui, si cela permet de progresser dans les projets importants de la Commune, ceux qui permettent, comme relevé lors de la présentation du présent budget, d'être solidaire et proche de toutes les catégories de citoyens, en particulier les plus « précarisés » et d'être à l'écoute des sociétés locales.

C'est dans cet esprit que l'Alliance de Gauche entend que se développe une politique d'investissements respectueuse de l'environnement, largement ouverte au progrès social et à l'insertion des jeunes dans notre société. Nous saluons donc la réactivation de l'idée d'un « délégué à la jeunesse », le projet de revalorisation de la piscine de Marignac, la poursuite de la construction de l'école du Petit-Lancy, ainsi.., que le démarrage probable du complexe « Escargot » sur la T104, et nous réjouissons des probables développements liés au forum de l'Agenda 21.

L'entretien et l'amélioration des biens publics doivent se poursuivre dans le sens d'une moins grande voracité en énergie et nous saluons l'intégration de cette notion dans toutes les rénovations.

Les projets et les besoins sont nombreux dans notre ville, et il convient que chacun soit examiné selon les besoins et attentes des Lancéens. C'est dans cette optique que l'Alliance de Gauche votera le budget. Il remercie également le Service financier de la Commune pour la qualité des documents présentés.

M. HEIZMANN : Beaucoup de choses ont déjà été dites. Notre Ville bénéficie d'une répartition tout à fait favorable entre les résidents et les travailleurs, les postes de travail. On a constaté ces dernières années, une reprise constante de ces deux catégories, ce qui prouve que notre Commune est attractive, et qu'elle présente des atouts.

La gestion des finances publiques, telles que celles présentées ce soir, permet une répartition équilibrée entre l'aspect social, l'aspect économique et l'aspect environnemental.

La prudence est également exprimée par nos Conseillers administratifs, prudence concrètement exprimée par les chiffres présentés, permet également de nous rassurer quant à l'avenir.

Avec un investissement de l'ordre de Fr. 30 mios, il est quand même bon de rappeler, puisque nous sommes toujours, malgré certains chiffres alarmants, dans une période

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

d'embellie économique, que le rôle d'une collectivité publique, c'est d'investir au moment où justement il y a des frémissements en matière de diminutions de l'activité économique. Chaque fois ceci a été relevé, on appelle cela une politique anticyclique en économie, et il ne faudrait pas tout à coup, parce qu'il y a un certain nombre de signes avant-coureurs qui démontrent une augmentation du chômage, qu'une collectivité comme la nôtre commence à désinvestir, en se disant : gardons l'argent, on ne sait pas de quoi la vie sera faite. Au contraire, il faut montrer des signes clairs, car si nous ne le faisons pas nous, qui le fera ?

Pour terminer, le groupe Radical donc approuve ce budget, remercie l'ensemble des acteurs qui ont la mission de gérer la Commune, et qui jour après jour servent fidèlement la population lancéenne.

M. FOLLMI : Une petite réaction par rapport à l'intervention de Mme Wyss-Lottaz. La dernière course municipale de la législature prend en compte les anciens Conseillers municipaux et les nouveaux. On double presque le montant.

***L'arrêté 7b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

M. FOLLMI : Je constate que pour la deuxième année consécutive, le budget est accepté à l'unanimité. J'aimerais au nom du Conseil administratif, au nom de mes deux collègues, et en mon nom personnel, vous remercier de ce vote unanime, qui une fois de plus, prouve votre confiance à notre égard. Je transmettrai également au Service financier, les compliments pour les documents qui vous ont été remis.

**c) Divers**

=====

Mme MELVYN présente le sujet : 3 millions pour le stade de Genève, soit :  
- un million sur les comptes 2002, et - deux millions sur le budget 2003.

Les membres des Commissions des Finances et des Sports recevront le procès-verbal de la dernière séance commune. On a enregistré les différents messages qui ont circulé dans les groupes politiques. Le but est de connaître la réaction de ces groupes qui, à priori, n'a pas remporté un enthousiasme débordant. Une autre solution est à l'étude. On convoquera les Commissions des finances et des sports, peut-être les deux ensemble.

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
Séances des 4 novembre et 2 décembre 2002 -  
Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN****a) Extension du groupe scolaire du Petit-Lancy Village -  
Visite des locaux**

=====

M. GUILLERMIN présente le sujet : Cette séance était ouverte à l'ensemble du Conseil municipal pour la visite de la 1ère étape, en fonction depuis la rentrée 2002. 19

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

Conseillers ont participé à cette visite commentée par les architectes, MM. Russbach et Longchamp.

Nous avons apprécié ce bâtiment très fonctionnel construit avec des matériaux de qualité, employés avec beaucoup de goût dans la simplicité et aux finitions soignées.

Les façades à structure aluminium sont intégralement vitrées, à l'exception des fenêtres opaques aux couleurs variées qui apportent une note de gaieté à ces surfaces transparentes. L'aménagement intérieur est très sobre et fonctionnel.

Les murs sont revêtus de bois clair sur la moitié des couloirs et les autres recouverts de panneaux de liège aggloméré, permettant un affichage facile des travaux des élèves. Les sols sont en lino de couleur agréable.

Le décloisonnement des classes, soit l'ouverture sur les couloirs, est assuré par des cloisons coulissantes suspendues. L'étanchéité sonore remarquable provient en grande partie de l'utilisation de joints « caoutchouc » pneumatiques périphériques. Des parois mobiles coupe-feu à déclenchement automatique peuvent isoler l'espace de deux classes et un escalier dans les couloirs. Tout a été pensé pour la sécurité en cas de sinistre.

J'aime beaucoup les rideaux très design en mailles d'acier inoxydable, qui ferment les paliers sur les cages d'escaliers. J'aime moins les escaliers en béton brut qui mériteraient un traitement de surface plus agréable.

En conclusion de cette visite, une remarque entendue de plusieurs Conseillers : « Si j'étais allé dans des classes de cette qualité, j'aurais certainement été enclin à pousser mes études ! »

**b) Ecoles et locaux du Conservatoire populaire de musique  
Crédit d'investissement (Fr. 13'500'000.--)**

=====

M. GUILLERMIN présente le sujet : A la suite de cette visite, la commissions s'est réunie pour une première lecture du Message No 118.5 concernant l'étape suivante, école B et locaux du Conservatoire populaire de musique. Les architectes ont commenté les plans de cette 3<sup>ème</sup> étape.

Elle comprend la construction de la 2<sup>ème</sup> partie de l'école, ainsi que les démolitions de l'ancienne salle de gymnastique et de l'ancien agrandissement de l'école existante.

Le coût des travaux est fixé à Fr. 10'357'000.-- pour l'école B et Fr. 3'086'000.-- pour le Conservatoire. Le crédit sollicité s'élève à Fr. 13'500'000.--. Les subventions cantonales sont estimées à environ Fr. 2'570'000.-- pour la deuxième partie de l'école et Fr. 610'000.-- pour la première étape. Le détail des coûts figure dans le message.

Lors de la discussion, le problème des hausses de prix a été évoqué. Il apparaît que les mandataires maîtrisent bien la situation qui cadre avec l'enveloppe budgétaire initiale. Diverses questions ont été soulevées et il a été répondu avec clarté. Le détail figure dans le procès-verbal.



**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

Séance du 2 décembre 2002 – M. Spinucci a précisé qu'il n'avait pas de nouveauté depuis la précédente séance. La hauteur des urinoirs garçons semble résolue, avec l'utilisation de podiums pour les plus jeunes. Les problèmes énoncés dans la liste anonyme de revendications qui a circulé auprès de quelques Conseillers, sans suivre la voie normale, sont résolus ou en cours.

Cette manière de procéder n'a pas été appréciée, par conséquent, pour de futures revendications, les enseignants devront passer par la voie hiérarchique pour être entendus.

En conclusion, après lecture de l'arrêté, la Commission a voté le crédit de construction de Fr. 13'500'000.-- à l'unanimité.

M. SPINUCCI (Clichés) : Vous avez devant vous les photos de l'état définitif, lorsque toutes les étapes auront été construites. Vous trouvez ici le bâtiment actuel.

Je commence par l'étape 1 qui est réalisée et par ailleurs déjà en service, qui a fait l'objet du rapport, dont a parlé M. Guillermin. C'est ce premier bloc. Dans cette première étape, il y a eu la construction de la garderie des Tout-Petits, et l'aménagement de la villa parascolaire au chemin de la Solitude.

La deuxième étape, c'est la salle omnisport qui est en voie d'achèvement, qui sera opérationnelle à la rentrée de l'année 2003. La troisième étape, ou deuxième étape école, comme vous préférez, c'est la suite des classes.

Alors qu'est-ce qui est compris dans les plus que Fr. 13 mios. Il s'agit tout d'abord de la démolition de la salle de gymnastique, qui se trouve quelque part ici. Dans le bloc à construire, vous avez un rez-de-chaussée, un bâtiment sur deux niveaux qui comprend 10 classes d'enseignement, 2 classes de généraliste-titulaire, le restaurant scolaire et une salle disponible pour le parascolaire. Au sous-sol du bâtiment, sont prévus 10 locaux à disposition des groupes de musique.

Dans le prolongement de l'école, c'est la partie terminale du bloc, elle sera à disposition du Conservatoire populaire de musique, c'est un bâtiment sur deux niveaux. Au sous-sol et au rez-de-chaussée, des salles de répétitions et des bureaux sont compris pour l'administration.

Dans cette 3<sup>ème</sup> étape, est comprise la démolition de l'ancien bâtiment de classes qui est attenant à l'ancienne école, et le tout est prévu pour la mise en service pour le début de la rentrée 2004.

***L'arrêté 8b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

- 9. COMMISSION DES FINANCES ET DES SPORTS –  
Séance du 21 octobre 2002 –  
Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER  
COMMISSION DES FINANCES – Séance du 9 décembre 2002 –  
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY  
COMMISSION DES SPORTS – Séance du 10 décembre 2002 –  
Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER**
- 

**Octroi d'un prêt sans intérêt de Fr. 3'000'000.-- à la Fondation du Stade de Genève et établissement d'une convention**

=====

M. PASQUIER présente le sujet : Effectivement, les Commissions des finances et des sports se sont réunies le lundi 21 octobre. Le Conseil administratif a réuni le 21 octobre les deux commissions afin de leur soumettre, sous forme de réflexion, une demande de crédit supplémentaire de Fr. 3 mios destinée à des équipements supplémentaires d'exploitation pour le stade de Genève, pour faire le point de la situation et présenter les tenants et aboutissants du projet.

M. Jean-Bernard Haegler, secrétaire du Conseil de la Fondation du stade de Genève et M. Daniel Roux, pilote du projet, sont venus apporter eux également les informations nécessaires aux Conseillers.

Si vous le permettez, je me permettrai de reciter une bonne partie du rapport de commission, où le Conseil administratif nous a fait un historique très fourni, de manière à ce qu'il puisse figurer dans le procès-verbal de ce Conseil, et facilite ainsi les recherches futures.

Dans les années 1980, une étude de divers projets sur le site des Charmilles. En 1992, les architectes de Giuli et Portier lancent l'idée du projet d'un stade à la Praille. Avril 1996, le Grand Conseil vote un crédit de Fr. 20 mios pour la construction d'un nouveau stade sur le site des Charmilles. Fin 1996, l'UEFA trouve ce projet trop étriqué et, nécessitant plusieurs emprises sur les parcelles voisines, il devient irréalisable. Janvier 1997, le Conseil d'Etat lance un concours pour la construction d'un stade à la Praille. Juin 1997, le Grand Conseil vote le transfert du crédit de Fr. 20 mios des Charmilles à la Praille. Le résultat du concours désigne comme vainqueur, le bureau Mocolin & Partners, dont faisait partie le groupe Ambrosetti, mis ensuite en faillite, remplacé ultérieurement par le groupe Zschokke.

Le projet présenté par les lauréats comprend 25000 places assises couvertes pour le prix de Fr. 68 mios. Janvier 1998, la Ville de Genève vote un crédit de Fr. 3 mios destiné à la construction du stade et au réaménagement du site de Balaxert. Février 1998, création de la Fondation du stade de Genève de droit privé, réunissant les partenaires suivants : Etat de Genève, la Ville de Genève, le Crédit Suisse et la Fondation Hippomène, laquelle est toujours propriétaire du stade des Charmilles. Au printemps 1998, après discussion avec l'UEFA, celle-ci fait passer le message suivant : un stade de 30000 places serait mieux adapté pour recevoir des manifestations nationales et internationales, et dans ce contexte, la Fondation accepte de revoir son projet afin de répondre à cette demande. En juin 1998, sélection d'un candidat pour la construction d'un centre commercial et de loisirs, qui, dès le départ, est un élément moteur du projet et indissociable. Le 15 octobre 1998, le Conseil municipal vote une

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

subvention de Fr. 3 mios. Mai 1999, le Grand Conseil décline le terrain après le préavis du Conseil municipal de Lancy sur cette nécessité. Le 8 septembre 1999, le Conseil d'Etat adopte le plan localisé de quartier, après préavis du Conseil municipal de Lancy. Le 5 octobre 2000, délivrance des autorisations de construire pour le stade et le centre commercial et de loisirs. Fin 2000, dans la foulée, ouverture du chantier qui a débuté par des travaux de démolition des anciens abattoirs de Genève.

Actuellement, soit près de 2 ans après cette ouverture de chantier, les travaux se poursuivent, étant prévus de la manière suivante : on a assisté à l'ouverture et à l'inauguration le 13 novembre du centre commercial et de loisirs, le 1<sup>er</sup> mars 2003, ouverture du bâtiment de liaison et d'hôtel, le 13 mars 2003, ouverture du stade de Genève. Sans oublier toutes les procédures juridiques, recours y compris, qui ont eu lieu pour arriver à ce résultat.

Concernant le coût du projet, vainqueur du concours en juin 1997, il est budgété à Fr. 68 mios. Le fait de passer de Fr. 25000 à 30000 places, a renchéri le projet, par la suite le projet a évolué encore et atteint un coût de près de Fr. 100 mios. Ce projet devenait alors financièrement irréalisable. Dans un premier temps, la Fondation a procédé à des révisions du projet, examiné l'ensemble des éléments, en supprimant certains, mais même en faisant cet exercice, le prix ne restait toujours pas supportable. Que faire encore ?

Il a ensuite été demandé aux mandataires s'il était possible ou non de construire un stade de 30000 places couvertes, en conservant le prix initial de Fr. 68 mios. Après avoir effectué un important travail, les mandataires sont arrivés à maintenir ce prix, tout en conservant l'image du concours, en respectant les normes de l'UEFA, et en ayant la capacité de 30000 places.

Sur cette base, la Fondation a signé un contrat d'entreprise générale avec l'entreprise Zschokke, contrat à prix forfaitaire et par plafond garanti de Fr. 68 mios, hors TVA. Pour rappel, la Confédération paie Fr. 5 mios, l'Etat de Genève Fr. 20 mios, la Ville de Genève Fr. 3 mios, la Ville de Lancy Fr. 3 mios, le Crédit Suisse Fr. 20 mios de prêts sans intérêt, remboursables sur 80 ans. Jelmoli a investi près de Fr. 36 mios, y compris les bâtiments de liaison et les infrastructures avoisinantes, et les souscriptions publiques rapportent près de Fr. 6 mios, soit un total de Fr. 93 mios.

Il est également rappelé que plusieurs Conseillers municipaux, notamment les plus anciens, avaient exprimé leur souci concernant les dangers de la gare de la Praille, et diverses démarches avaient été entreprises pour interpeller les CFF à ce sujet par la Commune et le Conseil d'Etat. Aujourd'hui, rien n'a changé, les CFF se refusant à participer à l'investissement lié à la sécurité.

M. Roux, pilote du projet, précise qu'à ce jour, il n'y a pas de dépassement par rapport à l'enveloppe qui répond à une demande notamment du Servette FC. La Fondation ne cherche pas prioritairement à emprunter et ne veut pas s'endetter, le seul prêt étant à ce jour celui consenti par le Crédit Suisse, sans intérêt. La Fondation, avec la Société d'exploitation du stade, a examiné quels étaient les besoins à satisfaire pour donner à ce stade une capacité qui dépasse le football, ceci pour l'ensemble de la région genevoise, en tenant compte des retombées économiques. Par l'organisation d'autres manifestations que des matchs de football, des travaux complémentaires sont nécessaires, notamment, le centre de production serait gardé de façon permanente avec écran de télévision, avec participation de la Télévision suisse romande, aménage-

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

ment qui rend le stade plus attractif. Un équipement complémentaire pour la ventilation des sanitaires et buvette, une sécurité périphérique, en dehors de la gare, barrière, sonorisation et vidéo, surveillance à l'extérieur lors du flux des spectateurs. Un espace panoramique dans le bâtiment de liaison de 1500 m<sup>2</sup> avec une baie vitrée sur le stade, non seulement utile en cas de manifestations sur le terrain, mais en vue d'organisations de soirées, de galas, de congrès etc.

Pour ces équipements complémentaires, dont le total atteint Fr. 6 millions, la Fondation a recherché différentes solutions de partenariat et entrepris des démarches sans succès. Alors, la Fondation revient vers Lancy, et le Conseil administratif de Lancy présente les arguments. Sur le plan de l'aménagement du territoire, il fait état de la théorie des dominos, et aujourd'hui, la réalisation du stade fait partie de cet enjeu du projet Cornavin/Eaux-Vives/Annemasse, le fameux CEVA, dont nous a parlé tout à l'heure M. Föllmi, avec gare ferroviaire au Bachet en 2008, soit toute la valorisation de ce secteur.

Deuxièmement, sur l'aspect purement économique, la Fondation a mandaté une fiduciaire pour évaluer le coût des retombées. Elle constate que pour Fr. 3 millions, on amorti cet investissement de façon rapide, soit en 4 ans, et pour Fr. 6 millions, en 8 ½ ans.

Troisièmement, pour l'image de notre Commune, il trouve important pour Lancy, de s'associer à un tel projet, pour profiter de l'image de Lancy, raison pour laquelle, nous avons consenti ce montant de Fr. 3 millions afin d'être partie prenante, n'ayant pas d'autre moyen de nous y accrocher.

Enfin, pour l'ensemble de l'aspect financier de Lancy, des contre-prestations sont proposées par la Société d'exploitation. En parallèle, des démarches identiques sont entreprises auprès du Fonds d'équipement communal pour une participation, ce qui permettrait de financer la totalité de ces équipements supplémentaires. M. Roux précise aux commissaires que, lors du concours en 1997, le prix était de Fr. 68 millions, exclusivement pour la construction du stade, abstraction faite de tout le périphérique et de l'environnement.

M. Haegler, secrétaire de la Fondation, précise que la Fondation du stade aura fini son travail le 14 mars 2003, et aura construit un stade de Fr. 68 millions, pour Fr. 68 millions. Mais, il n'y a rien de prévu pour une mise en valeur. Pour jouer des matchs de niveau national, il n'y a pas de besoin des équipements sollicités. L'investissement permettra d'améliorer les prestations du stade, et de ce fait, contribuer de manière indirecte à améliorer les prestations de la Commune, tant sur le plan social, culturel, qu'à d'autres niveaux.

C'est ainsi que se sont achevées les discussions, les éléments de réflexion pour les deux commissions le 21 octobre 2002.

M. VOLERY présente le sujet : Après l'information que nous avons eue le 21 octobre 2002 avec la Commission des sports, le Conseil administratif revient devant le Conseil municipal en faisant la proposition d'un prêt de Fr. 3 millions à la Fondation du Stade de Genève sur 30 ans, sans intérêt à partir de 2005. Et de cautionner en quelque sorte une somme de Fr. 3 millions de subvention du fonds d'équipement.

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

La discussion est lancée par M. Chobaz qui énumère les contre-prestations que la Ville de Lancy est en droit d'attendre de la Fondation. Il est précisé que la pelouse pourrait, dans la mesure où elle serait remise en état, être employée pour des manifestations. En ce qui concerne la demande au Fonds d'équipement communal faite par notre commune, la Ville de Lancy ne sera pas pénalisée même si elle doit avoir recours à ce Fonds.

A la question pourquoi un prêt sur 30 ans et pas sur 20 ans, il est répondu que, pour de telles installations, on construit pour longtemps (1 siècle !), en faisant un entretien correct. Un commissaire demande des éclaircissements par rapport à l'entité de la Fondation qui est privée. Peut-on prêter à une entreprise privée, et il lui semble également que le Fonds d'équipement est destiné à des projets communaux uniquement. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une fondation de droit privé et non d'une société anonyme ou à vocation commerciale et que ce fonds peut répondre à des projets intercommunaux tels que le centre de Sous-Moulin ou du projet de la Maison de la Danse. Mais que ce fonds ne subventionne pas les Fondations, c'est pour cette raison que la demande émane de la Ville de Lancy, et non de la Fondation du Stade de Genève, l'argent ne fera que transiter par le service financier de notre commune.

Un commissaire s'inquiète des bruits qui courent sur le manque de liquidité pour le gros œuvre. Il est répondu que l'échéancier des paiements, selon l'avancement du chantier, qui peut présenter du retard ou de l'avance, en cas de retard dans celui-ci, l'argent stagne aussi. Il est rappelé que les Fr. 6 mios demandés sont destinés à des équipements complémentaires, et que le gros oeuvre s'élève à Fr. 73 mios. Sur l'urgence de la demande, elle a une énorme incidence par rapport à la commande des équipements complémentaires, qui nécessite des délais.

Une question d'un commissaire sur le taux d'un emprunt pour un tel prêt, M. Föllmi répond qu'il peut varier en fonction de la durée des emprunts. Pour 10 ans, il se situe actuellement autour de 3,2 %. Il rappelle au passage que Lancy a déjà accordé une subvention de Fr. 3 mios et que, si on prête ces Fr. 3 mios, ce seront Fr. 6 mios pour lesquels on intervient de façon directe. Ce prêt représente Fr. 150'000.-- d'intérêt pour la première année, c'est en quelque sorte une subvention que l'on accorde.

Concernant les contre-prestations, un commissaire fait la suggestion que la commune de Lancy émette une carte de résidant pour nos habitants de Lancy qui le désirent avec une photographie (moyennant une petite finance), qui donnerait droit à des réductions sur toutes les manifestations se déroulant au Stade de Genève. Pour en revenir à ce prêt, il n'est pas du tout destiné à la sécurité du secteur, cette charge incombe aux CFF qui auraient déjà dû intervenir sur le sujet depuis fort longtemps et à l'Etat qui est chargé de voir les besoins en la matière. Devant toutes ces discussions, un commissaire se demande si on ne devrait pas transformer ce prêt en un crédit d'investissement.

Devant les délais très courts et à des demandes plus précises sur les contre-prestations, il est décidé de faire un vote de principe.

La commission donne un préavis favorable : 8 pour et 1 abstention.

M. LANCE : Je donne la parole à M. Pasquier pour la Commission des sports du 10 décembre.

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

M. PASQUIER présente le sujet : De manière beaucoup plus brève, lors de sa séance du 10 décembre 2002, la Commission a entériné le soutien au stade de Genève, par un préavis favorable sur le principe de l'octroi d'un prêt de Fr. 3 mios, sans intérêt, remboursable sur 30 ans, en échange de contre-parties restant à négocier avec la Fondation du stade. De même, les commissaires soutiennent le Conseil administratif dans les démarches visant à demander une subvention de Fr. 3 mios au fonds intercommunal d'équipement pour le stade de Genève.

M. RICHERT : Je vais faire une intervention assez brève, rassurez-vous. Vous m'excuserez de lire mon texte de très près, je vous rappelle que je suis malvoyant et que je ne peux porter ni des lunettes, ni des lentilles.

Le groupe des Verts constate à regret que le Conseil municipal n'a pas d'alternative. Pour que le stade de Genève soit opérationnel dans les délais prévus, il lui faut accorder le prêt demandé par la fondation.

Conscient de cette absence de choix, notre groupe se résoudra à voter l'octroi du prêt, mais à deux conditions sine qua non :

- La première, c'est que la commune informe très clairement la population, qu'elle joue la carte de la transparence en ne cachant ni les doutes ni les réticences du législatif;
- La deuxième, c'est que l'éventail des contre-prestations soit considérablement étendu.

On lit par exemple au point 4 du feuillet intitulé Partenariat Ville de Lancy que 100 places seront réservées aux Lancéens pour les matchs du Servette. C'est bien chiche, sur un total de 30'000 places qui ne seront jamais toutes occupées, et nous souhaitons qu'on augmente le carré Ville de Lancy au moins à 400 places.

Autre exemple, au point 1, mise à disposition du stade, terrain et coursives, deux fois par an. C'est là encore une fréquence bien trop modeste.

Nous pensons qu'il faut saisir au bond l'opportunité de profiter au maximum de l'infrastructure offerte par le stade pour l'organisation de fêtes communales. J'imagine que, si on demandait aux élèves de nos écoles primaires où ils voudraient célébrer leurs promotions, la réponse serait assez vive et directe « au stade ! ». Et avec un enthousiasme vivifiant, indispensable au moment où le soufflé retombe, avant même l'achèvement des travaux, au moment où les plus chauds partisans du ballon rond, en privé du moins, émettent des doutes quant au succès à long terme de l'exploitation du stade de Genève.

J'en terminerai en disant ceci : si nous obtenons un usage plus fréquent du stade, se posera alors la question de l'opportunité de toute autre infrastructure destinée aux manifestations communales d'envergure. C'est, soit dit en passant, pour nous un argument de plus au maintien par exemple du parc Navazza-Oltramaré dans son état actuel et naturel. On construit beaucoup d'un côté, on développe, on urbanise, on fait des infrastructures, mais soyons aussi raisonnable d'un autre côté, et gardons un minimum de nature dans cette commune.

M. FAVRE : Le groupe Démocrate-chrétien, à l'origine de la participation de la Commune au financement du stade, est conscient des importantes retombées

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

financières que le centre commercial va nous apporter, pour voter favorablement ce vote de principe.

Cependant, la destination du futur crédit qui vous est demandé, cette demande en fin de parcours sera difficilement explicable aux citoyens, contribuables de notre commune. Afin de pouvoir crédibiliser notre prise de position, nous souhaitons un geste fort pour nos communiens. A cet effet, nous demandons la mise à disposition d'un espace de 1000 places dans l'enceinte du stade, et ce jusqu'à l'expiration de la dette. On souhaite que la plus large partie de nos concitoyens puisse en profiter.

En effet, on peut justifier des crédits, financer la construction d'écoles, crèches, salles de gym, salle communale, etc., c'est un avantage évident pour les Lancéens. Par contre, pour des câblages et autres, c'est mission impossible. Par contre, nous proposons de renoncer aux espaces de manifestations, l'Escargot dans deux ans remplira cette fonction.

M. PASQUIER : Le groupe Libéral soutiendra ce projet. Celles et ceux qui ont entendu notre ancien ministre des sports, Adol Ogi, qui disait qu'effectivement, il faut maintenant que les Suisses s'enthousiasment pour de tels projets, et le groupe Libéral en fait partie. Nous devons communiquer à la population pourquoi nous allons donner ce prêt de Fr. 3 millions, mais nous n'allons pas expliquer et commencer à faire des calculs d'épicerie. Ce que nous voulons, c'est que nous communiquions avec enthousiasme, parce que ce projet le mérite.

Je vous rappelle, et c'est un Libéral qui l'a dit, Pascal Chobaz l'a cité en commission, l'ancien Président du Grand Conseil, M. Koechlin, qui est visionnaire, a bien perçu la chose. Il s'agit-là d'un vrai rectangle d'or que nous avons à la Praille, rectangle d'or où des projets de transport sont en train de se développer, on l'a vu ce matin avec l'inauguration de la halte au Pont-Rouge, nous le voyons avec les différentes arrivées des trams et des transports publics au Bachet, et le futur réseau Ceva, dont nous a parlé M. Föllmi. Egalement, rectangle d'or, parce qu'il y a des projets, des projets de constructions de logements dans ce secteur.

Aujourd'hui, ce que nous devons dans ces contre-prestations, c'est effectivement négocier, nous allons négocier, la Fondation du stade de Genève est tout à fait encline à nous écouter, nous l'avons bien compris, lorsque nous avons reçu leur représentant. Il s'agit aujourd'hui d'avoir des idées et de dynamiser ce stade en dehors des matchs de football, il faut que nous fassions tout pour entreprendre nos promotions des écoles de Lancy au stade de Genève. Nous devons inciter la Ville de Genève à organiser la Fête de la Musique, également au stade de Genève. Nous devons peut-être, pourquoi pas comme cela nous a été présenté, organiser la Fête Américaine au stade de Genève, de telle manière qu'il y ait plusieurs manifestations, mettre un rayonnement qui dépasse le local de Lancy.

Aujourd'hui, ce ne sont pas les Socialistes qui vont me contredire, Lancy se trouve à un tournant historique. Nous entreprenons des travaux d'envergure, on l'a vu tout à l'heure, avec l'extension du centre de l'école du Petit-Lancy et des bâtiments annexes, les grands projets que nous avons pour la couverture de la T104, à la hauteur de la piscine, des travaux de l'Escargot, et c'est historique, Messieurs les Socialistes, nous avons une Conseillère fédérale lancéenne, et de cela, il faut aussi en être fier.

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

Fort de ces arguments, je souhaite vivement que ce Conseil vote en grande majorité ce vote de principe pour ce prêt de Fr. 3 millions pour la Fondation, et que les autorités communiquent, non pas à la façon d'épicier, mais avec enthousiasme de telle manière à rallier l'ensemble de la population derrière ce grand projet.

Mme JELK-PEILA : Conscients de l'importance que revêt la présence d'un stade digne de ce nom pour la population genevoise, le groupe Alliance de Gauche de Lancy n'en demeure pas moins convaincu que cette réalisation doit trouver son terme dans la plus grande transparence pour chacun concernant le coût final de construction, ainsi que dans le sérieux et la solidité de la gestion future (au delà de 2008.)

Si, comme relevé en commission, stade et centre commercial ont permis une grande avancée : que soit enfin reconnue la dangerosité potentielle du lieu - dangerosité pour tout le périmètre et ses habitants, maintes fois relevée par les différents groupes déjà lors de précédentes législatures - nous ne saurions nous en réjouir vraiment avant que cette prise de conscience ait donné lieu à des aménagements suffisants et concrets, aménagements dont le financement, à ce jour, n'est pas encore assuré.

Trois millions de prêt sans intérêt pour le stade, (mais avec combien pour les finances communales), à nos yeux, la somme est

- trop importante pour que ne soient présentées des garanties quant à l'utilisation de ces fonds dans une valorisation indispensable et réelle de l'objet en question.
- Trop importante pour que restent imprécis les travaux nécessaires à la sécurisation du périmètre, leur coût et leur financement.
- Trop importante pour que ne soit reprécisé et chiffré le partenariat liant la société d'exploitation du stade à la ville de Lancy.
- Trop importante pour que ne soit discutés les coûts et recettes d'exploitation du stade.

Sur le fond, nous relevons en effet la faiblesse de l'équilibre financier du budget de fonctionnement de la société d'exploitation : les rentrées sont extrêmement faibles au regard des charges d'exploitation, qui rappelons-le, concernent la gestion d'un stade de 30'000 places. De plus, selon certains experts contactés, ce n'est pas environ Fr. 6 millions qui seront nécessaires pour sécuriser le périmètre, mais bien Fr. 10 à Fr. 15 millions. Dès lors le prêt, s'il est consenti, n'apparaît certainement pas comme ultime prêt.

C'est pourquoi, en signe de prudence eu égard aux nombreuses questions sans réponse satisfaisante, ainsi qu'aux choix qui devront inévitablement s'opérer en matière d'investissements l'an prochain, le groupe Alliance de Gauche de Lancy s'abstiendra lors du vote de ce soir.

M. HEIZMANN : Je tiens à rappeler quelques éléments qui doivent être mis en lumière, afin de mieux comprendre, évidemment pour le public, les enjeux de la décision que nous avons à prendre ce soir.

En premier lieu, l'ajout d'un arrêté en vue d'un prêt de Fr. 3 millions, sans intérêt, remboursable sur 30 ans au profit de la Fondation du stade de Genève, a été accepté en Commission des finances, que je préside, à l'extrême condition qu'il fallait que l'on nous présente ce soir-là, un document émanant de la Fondation du stade de Genève, avec des contre-prestations qui tiennent la route. Mais lors de cette commission, je dois le dire, j'ai perçu un Conseiller administratif en charge de ce dossier aux abois.



**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

La politique de la canonnière, si elle sied à M. Bush et à ses conseillers politico-industriello-militaro s'en va-t-en-guerre, elle n'est guère en revanche adaptée à notre Conseil municipal, et à ses représentants. Nous sommes tous conscients, M. Chobaz, de l'importance du stade de Genève. Importance économique, apport de places de travail, avec un apport de taxe professionnelle. Importance sociale, en apportant un cœur d'activités culturelles, événementielles dans le secteur de Lancy-Sud. Un apport environnemental, car la présence de cette importante structure n'a-t-elle tout de même pas permis de démontrer qu'il y avait un risque potentiel à la gare de la Praille, par la présence et le stockage de wagons à haut potentiel de dangers.

Dois-je donc préciser que ce stade de Genève nous plonge en plein développement durable, M. Baertschi. En revanche, la décision de grimper dans le rôle de bailleur de fonds de dernier recours, notre Ville de Lancy doit être tout, sauf de décider dans l'urgence et la précipitation, les Fr. 6 millions qui manquent valent beaucoup plus en effet, que les autres partenaires ont déjà mis dans ce projet. Ce qui est surprenant, pourquoi ces autres partenaires ne veulent-ils plus investir Fr. 1.-- dans ce projet ? Je pose une question, ce refus n'est-il pas le fait ou le fruit d'un engagement enthousiaste, mais néanmoins imprudent de notre représentant au Conseil de fondation.

Le document soumis par la Fondation du stade de Genève, intitulé partenariat, j'aimerais y revenir un peu, respire la précipitation dont j'ai parlé tout à l'heure, mais également une forme de démagogie qui, à mon sens, est peu respectueuse des élus du peuple que nous sommes. Dans la mise à disposition d'espaces, on parle de 6 manifestations de 700 personnes et de 15 manifestations de 100 personnes par année, sans indiquer la durée. On parle d'un droit d'appellation, en appelant l'espace VIP, espace Lancy, on nous facturerait ceci symboliquement comme don de Fr. 70'000.-- par an, et pour terminer, les 100 places, voire les 1000 places proposées par le groupe Démocrate-chrétien, à disposition de la Mairie, de la population, des clubs, des associations locales, ne risquent-elles pas de plonger notre ville dans la politique des petits copains, pour ne pas dire, la république bananière.

Le coût de notre prêt s'élèvera entre Fr. 2 et 5 millions sur les 30 ans du remboursement, en fonction de l'évolution des taux d'intérêt. Je rappelle, qu'en janvier 1990, les taux sur nantissement de la Banque Nationale, frisaient les 12 %. Aujourd'hui, ils sont à 2,7 %, mais rien ne laisse présager de l'avenir. En plus, l'engagement formel de notre ville, auprès du fonds d'équipement communal, pour solliciter Fr. 3 millions, et tout, sauf assuré et garanti. Je me permettrai de venir sur l'article 1 du statut du fonds d'équipement communal, que n'importe qui peut trouver sur Internet, alinéa 2 : le fonds a également pour but de financer, en plus des intérêts des emprunts que les communes sont dans l'obligation de contracter pour faire face à leurs équipements, donc le fonds a également pour but de financer, dans la mesure de ses ressources et après pondération, les charges que l'ensemble des communes sont appelées à supporter dans le cadre de leurs responsabilités ». Est-ce que le stade de Genève et la Fondation du stade de Genève découlent des responsabilités de la Ville de Lancy ? Je pose la question.

Les contre-prestations, nous le groupe Radical, nous revenons sur l'idée de la carte de résident, délivrée par l'administration municipale, contre une taxe administrative de quelques dizaines de francs, et qui permettrait une réduction également de 10-15 % sur toutes les manifestations, et pas seulement, la gratuité quand le Servette joue ou quand il y a des manifestations sportives, mais, une réduction de tous les billets mis

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

en vente, dans le cadre de manifestations ou d'évènements qui se déroulent dans le stade de Genève. Voilà une constatation populaire, équitable et attractive. Bien sûr, il n'est pas évident de discuter d'une contre-prestation avec la Fondation du stade de Genève, sachant qu'il s'agit de la société d'exploitation qui pourra, elle seule, définir les réductions qu'elle pourrait accorder à notre population.

Donc, le groupe Radical a demandé la subordination du prêt de Fr. 3 millions pour montrer notre volonté de participer à l'enthousiasme ambiant par rapport à ce stade, dont nous sommes tous conscients, mais en montrant que la Ville de Lancy, en faisant l'effort déjà d'avoir mis Fr. 3 millions dans l'escarcelle, de mettre Fr. 3 millions à fonds perdus, et de faire éventuellement une demande qui est tout, sauf gagnée, de Fr. 3 millions auprès du fonds d'équipement communal, démontre une véritable volonté politique, et cette volonté politique doit être dans les faits, récompensée par des bénéfices auprès de notre population. Nous souhaitons que par cet engagement financier et politique, la Ville de Lancy puisse faire que le stade de Genève fonctionne avec panache et avec assurance pour les années prochaines.

M. CAVALERI : Je suis personnellement d'accord avec l'enthousiasme de M. Pasquier, les doutes de Mme Jelk-Peila et la surenchère de M. Favre, quant aux contre-prestations. Je voulais juste faire une petite comparaison. C'est vrai que Fr. 3 millions, c'est beaucoup, les contre-prestations que l'on nous présente, elles valent ce qu'elles valent, elles méritent d'être développées, je partage tout à fait les avis qui ont été exprimés. Je voulais juste rappeler, pour comparer les choses, qu'il n'y a pas si longtemps que cela, nous avons, pour 25 enfants d'une grande entreprise au Petit-Lancy, consenti des sommes énormes., en proportion de ces Fr. 3 millions sur 30 ans, pour caser 25 enfants d'une entreprise.

Ici, les contre-prestations ne sont peut-être pas géniales, mais si on les développe un petit peu, elles profiteront à bien plus de gens, et bien plus de gens de Lancy, que par exemple, l'arrangement que nous considérons toujours, nous groupe Socialiste, boiteux. Heureusement qu'il va prendre fin parce que nous avons construit nos propres crèches, mais pour cette raison-là, je trouve que si on développe les contre-prestations vraiment à un niveau intéressant, peut-être que la proposition qu'avait faite M. Heizmann en commission, c'est-à-dire d'accorder une sorte de passeport indigène pour un accès à prix réduit au stade, serait aussi envisageable, donc tout reste ouvert, simplement, il faut peut-être ne pas trop tarder pour trouver ces contre-prestations. Ce que va rapporter ce stade, en enthousiasme d'abord, et surtout en retombées, on est tout de même aux premières loges pour les retombées économiques de tout l'ensemble, du stade et du centre commercial. Même si on n'est pas très content, de la façon dont cela se fait dans l'urgence, il faut quand même reconnaître que les premiers à gagner, c'est nous. On ne peut pas vouloir que le beurre et l'argent du beurre avec, donc c'est assez logique qu'on nous sollicite, c'est logique que nous fassions un peu de surenchère, parce que comme dit M. Heizmann, les derniers millions sont les plus difficiles à trouver, donc ils doivent être payés à leur juste prix. Le groupe Socialiste approuvera ce vote de principe.

M. PAGE : Je voudrais relever que quand même, le prêt pour la crèche a aussi des retombées puisqu'on a une entreprise qui paie beaucoup d'impôts à Lancy. En commission, j'ai proposé ce vote de principe, parce que nous voulions, et j'insiste là-dessus, que toutes les parties participent à la convention, c'est-à-dire, la Fondation et la société d'exploitation. Je pense que si nous votons aujourd'hui, c'est sous cette condition. Je pense que pour le catalogue de nos revendications, pour les définir d'une

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

façon plus précise, je crois qu'avec un vote de principe, le Conseil administratif a quelque chose dans les mains, mais à condition qu'on obtienne deux partenaires, c'est-à-dire, les deux sociétés. Seulement la Fondation, cela ne suffit pas, ce n'est finalement pas elle qui va nous accorder les places, etc., elle se contente de construire un stade.

M. PASQUIER : Simplement pour répondre au parti Radical, je ne comprends pas votre réaction. Tout à l'heure vous avez voté le budget à l'unanimité du groupe Radical, en relevant effectivement, et cela est vrai, que des entreprises arrivent sur le territoire de Lancy, des personnes viennent s'installer sur le territoire de Lancy, nos finances sont saines, merci M. le Conseiller administratif, nous avons vraiment tous les éléments de réussite, c'est vraiment une opportunité. Ce soir, il s'agit de montrer, par un vote de principe, notre engouement, on l'a dit, M. Page mon collègue, l'a précisé, le reste sera négocié lors d'une séance de commission pour les contre-prestations. Alors, je vous encourage une fois de plus à voter oui.

M. HEIZMANN : Je pense que je ne me suis pas très bien fait comprendre. Je répète, le groupe Radical, est tout à fait favorable, il l'a toujours démontré. Il y a une chose qui nous a particulièrement aiguillonné, c'est cette attitude de nous pousser dans nos derniers retranchements, pour nous dire, maintenant, vous êtes au bord du précipice, et qu'il faut faire un pas en avant. Et cela nous ne voulons pas, nous voulons simplement démontrer que Lancy a aussi une carte à jouer, et qu'il faut donc vendre chèrement notre peau, par rapport à l'engagement financier que nous consentons, et que cet engagement doit profiter à la totalité de la population, et pas un petit quarteron de privilégiés.

Mme SOLIOZ : Je voulais répondre à M. Pasquier, simplement lui montrer que les Fr. 6 mios qu'on doit laisser dans ce stade n'ont pas suscité un engouement aussi fort qu'il aimerait bien pouvoir le dire. J'aimerais simplement préciser à M. Pasquier de tenir compte des remarques qui ont été faites en commission, à savoir que l'ensemble des Conseillers municipaux avait eu des réticences, en tous les cas dans cette commission, que face à ces Fr. 6 mios, et qu'on est en droit de les exprimer ce soir.

M. BAERTSCHI : Il semble acquis que nous allons voter ce soir ce vote de principe. Maintenant, la question c'est la convention. J'aimerais bien savoir qui va la négocier ? J'ai un peu de peine à imaginer que M. Chobaz puisse négocier pour Lancy et en même temps pour le stade de Genève, il faudra qu'il choisisse. J'aimerais bien entendre ce soir des engagements, qui nous disent avant les délais, et ensuite, qui va négocier de tout ce qui est dit, pour que l'on puisse, j'imagine, avoir à fin février, une convention qui soit solide. Sinon, on va perdre du temps, et je crois que si on va dans le sens d'un vote de principe, il faut vraiment qu'on ait des garanties et des structures qui nous soient données pour décider, peut-être un jour, un arrêté.

M. CHOBASZ : Brièvement, pour vous dire que j'ai bien entendu les différents intervenants. Ainsi, j'ai entendu l'enthousiasme de M. Pasquier, j'ai également entendu les propositions de modifications de M. Richert, de M. Favre, de M. Cavaleri quant aux contre-prestations. J'ai de même parfaitement entendu les doutes de Mme Jelk-Peila et de son groupe ; nous nous efforcerons de les lever dans le cadre des informations que nous devons encore donner ; au surplus, je respecte tout à fait ces doutes.

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

S'agissant de l'intervention de M. Heizmann, je n'ai pas de commentaire à faire, et je n'entends pas polémiquer à ce sujet. Simplement, il est vrai que son soutien ou son enthousiasme n'apparaissait que très modéré à travers l'ensemble de ses propos.

Maintenant pour répondre et, en conclusion, très brièvement à M. Baertschi, je tiens à préciser que :

1. la convention sera préparée par un tiers que le Conseil administratif mandatera pour cela;
2. la convention qui vous sera présentée le sera par le Conseil administratif

***Le vote de principe est accepté par 27 oui – 6 abstentions.***

- 10. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
Séance du 2 décembre 2002 –  
Rapporteur : M. Frédéric RENEVEY  
COMMISSION DES FINANCES – Séance du 9 décembre 2002 –  
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**
- 

**Boucllement de divers comptes d'investissements**

=====

M. RENEVEY présente le sujet : 16 objets sont présentés à la Commission afin de boucler les comptes d'investissement les concernant. Certains de ces objets montrant une différence positive ou négative par rapport aux crédits votés sont passés en revue.

1. Une économie de 21 %, soit Fr. 25'000.- sur la migration Office 2000 ne peut être expliquée par le Conseiller administratif délégué aux Travaux; une réponse ultérieure sera donnée.

2. Création d'un restaurant scolaire à l'école des Palettes; le dépassement de Fr. 25'000.-- est expliqué par l'installation d'éléments vitrés anti-feu.

3. Concernant l'école de Tivoli, M. Spinucci nous explique que la subvention de l'Etat a été changée; on passe d'un système où la subvention était calculée en pourcentage sur le montant des travaux à un système où la Commune reçoit une somme déterminée par mètre carré.

4. Le dépassement de Fr. 10'000.-- pour la déchetterie des Palettes est expliqué par l'installation de deux containers supplémentaires.

5. La réfection de la terrasse de la Mairie se solde par un dépassement d'environ Fr. 10'000.-- dû à des problèmes de rouille sur les supports métalliques ce qu'il n'était pas possible de voir lors du vote du crédit.

Le montant total des crédits votés est de Fr. 15'997'000.-- et la dépense effective de Fr. 16'240'359,85 soit un dépassement de Fr. 243'359,85 ou 1,52 %. Tous les dépassements sont acceptés par les commissaires.

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

M. VOLERY présente le sujet : Le message qui nous est présenté comporte 16 objets, mais seuls les points nécessitant un vote ou ayant soulevé une discussion sont relevés.

1. Achat de matériel hivernal pour le Service des parcs et promenades et maintenance, avec un dépassement de Fr. 548,80, vote de la commission à l'unanimité sur cet arrêté.

2. Migration Office 2000, sur cet objet il n'y a pas d'arrêté vu qu'on a une économie de Fr. 25'299,15 soit moins 21,08 % et ceci sur une modification de notre philosophie de ne pas changer tous les écrans, sur une proposition du SCIAG.

3. Ecole Cérésolle (pavillon provisoire) - Dépassement du crédit voté de Fr. 18'471,70 sur un crédit de Fr.280'000.--. Des questions sont posées au sujet du chauffage et de l'étanchéité, ces inconvénients ont dû être réglés. Vote de la commission à l'unanimité sur cet arrêté.

4. Villa Bernasconi - Un dépassement de Fr.1'815,95 sur un crédit de Fr. 200'000.--. Le coût du projecteur inclus dans ce crédit est demandé, il est de Fr. 10'760.--. Au vote l'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. Ecole des Palettes (restaurant scolaire) - Le dépassement est de Fr. 25'689,75 sur un crédit de Fr. 110'000.--, cette augmentation est essentiellement liée à des questions de sécurité. Au vote l'arrêté est accepté à l'unanimité.

6. Ecole de Tivoli - Pour l'étude on a un non-dépensé de Fr. 312'171,65 sur un crédit de Fr. 786'000.--. Pour l'agrandissement et l'aménagement du local de musique, M. Föllmi relève un dépassement cumulé de ces deux crédits de Fr. 269'009,60, mais pour des raisons comptables, on doit séparer l'école elle-même du crédit total, soit un dépassement de Fr. 581'181,25. Au vote l'arrêté est accepté à l'unanimité.

7. Déchetterie enterrée des Palettes - Un dépassement de Fr.10'908,90 sur un crédit voté de Fr. 30'000.--, ce dépassement est dû à ce que deux containers supplémentaires ont été installés et au vu des finances de l'époque, ce crédit a été porté sur les investissements et non au compte de fonctionnement (comme l'autorisait vu que le crédit ne dépassait pas les Fr. 100'000.-- . Au vote cet arrêté est accepté à l'unanimité.

M. SPINUCCI : Juste préciser que rapport au rapport de M. Renevey, que la subvention pour l'école de Tivoli a été calculée selon l'ancien système, c'est-à-dire en pourcentage du montant des travaux. C'est pour l'école du Petit-Lancy actuellement en construction, que le nouveau système, c'est-à-dire, Fr. 4'000.-- au m2 sera appliqué.

Mme SOLIOZ : Je propose que M. Baertschi ne lise pas l'ensemble des arrêtés, mais juste le point I, la décision.

M. LANCE : La proposition de Mme Solioz est acceptée.

***Les arrêtés 10) sont acceptés à l'unanimité. (Voir Annexes).***

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002****11. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 5 novembre 2002 -  
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS  
COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –  
Séance du 2 décembre 2002 –  
Rapporteur : M. Frédéric RENEVEY**

---

**a) Projet de résolution du groupe Radical pour le label  
« Cité de l'Energie »**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Notre invitée du jour, Mme Plomb nous a présenté le sujet. Tout d'abord, elle a expliqué travailler pour un bureau d'ingénieurs mandaté par SuisseEnergie et par le SCANE (Service Cantonal de l'Energie).

Les objectifs sont de :

- compenser le « manque à rabais » des SIG par des économies réelles (- 20 %).
- valoriser le fonds des collectivités, puis également d'atteindre les objectifs CO2 de la Confédération pour, finalement obtenir le label « Cité de l'Energie ».

La démarche débute par l'établissement d'un diagnostic sommaire dans 6 domaines de la politique énergétique afin de réaliser un bilan des installations communales. A l'issue de cette étape, nous aboutissons, sans engagement financier de la commune, à une analyse de la situation communale et à la mise en évidence des points critiques.

A l'issue de cette démarche, les communes peuvent soit : opter pour l'assainissement des installations communales ou opter pour l'adhésion au processus « Cité de l'Energie ».

Les charges financières sont énumérées et notre interlocutrice a fait un tour d'horizon en expliquant les avantages et désavantages des deux démarches que je viens de citer.

Avant de terminer son exposé, Mme Plomb a donné quelques exemples de communes qui ont adopté de tels processus, tout en mentionnant que Lancy a déjà pris un certain nombre de mesures à cet égard.

Les réponses aux questions des commissaires peuvent être résumées comme suit :

Le label est décerné à la mesure des capacités et de la volonté de la commune à adopter les modifications proposées. La commune intervient sur ses propres bâtiments et également, au niveau de l'information concernant les constructions privées.

Au sujet de Lancy, il est répondu que notre cité a déjà adopté des mesures en faveur de l'assainissement des vitres et du chauffage, du suivi de ses bâtiments, de l'énergie solaire, de la modération du trafic, du programme « OGURE ». Pour ne citer que quelques mesures.

Le plus onéreux sera de procéder aux travaux et le suivi annuel permettra de redéfinir les objectifs si la commune ne fait plus rien. A ce sujet, notre Conseiller administratif délégué a rappelé que les programmes les plus onéreux étaient en route en citant plusieurs exemples.

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

Sur toute la Suisse, il y a environ 75 communes qui possèdent le label dont la plupart en Suisse allemande. Certaines sont parties plus bas que Lancy et les contraintes sont strictes pour obtenir le label européen. A ce sujet, le label suisse est proche de celui européen et des démarches sont en cours afin de le mettre à niveau.

La mention de l'Agenda 21 a été citée et il a été répondu que la relation entre ce dernier et le label Cité de l'Energie est indirect. Chacun proposant des actions allant dans le même sens.

Pour terminer, proposition a été faite de modifier le dernier considérant de la résolution en rajoutant « avec diagnostic sommaire » et de supprimer la demande faite au Conseil administratif de s'enquérir. La résolution a été votée à l'unanimité.

M. RENEVEY présente le sujet : Un mandataire nous explique en quoi consiste cette cité de l'énergie. C'est un projet qui existe déjà depuis longtemps mais, entre-temps, le service cantonal et SuisseEnergie se sont associés au projet dans le but d'aider les communes à utiliser plus efficacement et plus économiquement l'énergie.

Concernant les coûts, ils oscillent entre Fr. 9'000.-- et Fr. 12'000.--, dont Fr. 3'000.-- à charge du Canton, Fr. 3'000.-- de la Confédération, le solde à charge de la Commune. Pour la certification, Fr. 9'000.-- avec les mêmes montants pris en charge par le Canton et la Confédération soit une somme de Fr. 2'000.-- pour la Commune.

Tous les 3 ans, un contrôle a lieu pour la somme de Fr. 6'000.--, Fr. 2'000.-- étant à charge de la Commune.

Le diagnostic concernerait tous les bâtiments communaux, l'idée étant que la Commune s'engage à assainir dans les 10 à 15 ans tous les bâtiments qui en auront besoin, s'occupant d'abord des travaux les plus urgents. Il ne faut pas tout assainir pour obtenir le label, mais s'engager à hauteur du 50 % de la capacité de la Commune. Vu les travaux déjà effectués par la Commune, le mandataire estime qu'il serait facile pour la Commune d'atteindre les objectifs pour obtenir le label. Il est ajouté que ces économies d'énergie ne touchent pas que les bâtiments, mais également l'information, l'organisation interne, les réseaux routiers, etc. le label exigeant seulement une volonté d'amélioration continue.

Une longue discussion suit, les commissaires s'interrogeant sur cette notion de 50 % exigé en vue d'obtenir le label. M. Spinucci explique qu'il s'agit de la moitié des actions préconisées par le label, soit celles engagées ou celles pour lesquelles nous avons exprimé une volonté de les réaliser.

La Commission retient que des avantages intéressants existent pour la Commune dans ce projet, notamment une collaboration entre les différentes Communes de Suisse impliquées dans ce projet, des subventions cantonales et fédérales lors des travaux et l'avis des spécialistes afin de trouver de réelles économies d'énergie. La Commission, dans sa majorité, propose toutefois de ne pas s'engager immédiatement dans les démarches d'obtention du label, mais de commencer par l'état des lieux de la Commune. Un amendement à la résolution est voté par la Commission; elle modifie le texte de cette manière :

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

*« Le Conseil municipal prie le Conseil administratif de s'enquérir, auprès des autorités fédérale et cantonale, des démarches visant l'obtention du label de SuisseEnergie - Cité de l'énergie pour la Ville de Lancy*

*Et subséquemment :*

*Lancer la démarche pour un diagnostic sommaire dans 6 domaines de politique énergétique*

*Etablir un bilan énergétique des installations communales »*

La résolution ainsi amendée est acceptée par 6 pour, 1 contre et 1 abstention. Le commissaire refusant cette résolution explique ses raisons à savoir que, le groupe Radical et le Conseiller administratif délégué aux Travaux ont eu des contacts auparavant et que, malgré ces contacts, le parti Radical fait quand même passer ce projet par une résolution.

M. PAGE : Le commissaire l'a dit, mais je voudrais souligner que Mme Plomb, qui a été reçue par les commissions, nous a dit le 2 décembre qu'elle avait rencontré le Conseiller administratif délégué, en août dernier. La logique eut voulu que le Conseil administratif interpelle le Conseil municipal ou l'une de ses commissions. Alors, comment le Conseil municipal est-il interpellé ? Et bien par la résolution mensuelle du groupe Radical, et là, je reprends la résolution du 26 septembre, donc postérieure à cette discussion, cette résolution qui priait le Conseil municipal de prier le Conseil administratif de s'enquérir auprès des autorités fédérales et cantonales des démarches visant à l'obtention du label de SuisseEnergie, Cité de l'Energie pour la Ville de Lancy.

Comme c'est bientôt Noël, je me contenterai de dire qu'il s'agit d'un procédé inélegant. Le groupe Libéral ne s'oppose pas à l'idée d'un label Cité de l'Energie. Nous ne pouvons cependant soutenir une résolution qui ne mérite ce nom. Dès lors, nous refuserons cette résolution.

M. SPINUCCI : Une très brève réponse à M. Page. S'il devait vous arriver un jour d'avoir une idée, c'est possible, et que vous ayez besoin de soutien de la part de l'administration pour savoir à qui vous adresser, et bien sachez que le Conseil administratif en entier, suivant les domaines dans lesquels vous recherchez des renseignements, est à votre disposition. C'est exactement ce qui s'est passé avec cette résolution, les motionnaires ne savaient pas à qui s'adresser, j'ai fait la démarche pour qu'ils sachent quel était le contact à prendre. Je vous invite, si vous avez à votre tour, une motion ou une résolution à faire, le Conseil administratif est à votre disposition.

M. PAGE : M. Spinucci, le texte est clair. On prie le Conseil municipal de s'enquérir. S'il s'est déjà enquis, on ne s'enquit plus. Il ne faut pas chercher des idées pour modifier cela, c'est absolument clair.

M. ERETZIAN : M. Page, nous jouons sur un objectif communal pour les citoyens, pour le souci de l'économie de l'énergie qui est un souci mondial. Je trouve dommage de refuser une résolution d'une telle importance, que pour une histoire de procédure. Si M. Spinucci décide de soumettre une idée, il en a le droit.

Maintenant, concernant la proposition de la Commission des travaux et constructions de mettre un amendement, je trouve dommage car nous avons fait un message fort à la population, zones 30 km/h, des panneaux solaires, on a amélioré les parcs, nous



**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

allons totalement dans le sens de ce label. Tout d'un coup, on prend la politique du petit pas, c'est-à-dire, non attention, on va prendre des précautions, et je trouve dommage. La logique de la Commission des travaux et constructions je ne la suis pas du tout, je trouve dommage pour le citoyen de ne pas voir ces investissements que nous avons faits. Je souhaite que tous les groupes réfléchissent à cela, face aux prochaines décisions que nous devons prendre au sujet de l'énergie.

Mme MALAGOLI : Tout le monde sait jusqu'à quel point je tiens à la politique favorable dans les énergies de la Commune, cela coule de source. Mais, je reconnais aussi que les questions qui ont été émises par certains de mes collègues sont tout à fait légitimes, et qu'ils ont le droit d'avoir des réponses, et c'est précisément dans ce sens-là que je ne comprends pas le parti Radical. Quant on veut faire, dans le monde actuel, des réformes ou des améliorations dans la politique énergétique de notre commune, on a créé maintenant une commission extra-parlementaire, comité de pilotage, Agenda 21, où précisément, on va traiter de tous ces sujets, vus de trois points de vue différents. Si vraiment le parti Radical avait envie de pouvoir avancer dans la politique énergétique, c'est tout à fait louable, mais pourquoi pas au sein de l'Agenda 21, présenter un projet où il aurait été étudié, par rapport aussi au point de vue économique, combien cela coûte, et par rapport au social, qui va en profiter. Donc, je ne comprends pas pourquoi le parti Radical s'obstine à présenter cette résolution qui doit être approuvée dans des délais courts, et je suis vraiment tentée de penser que c'est plutôt une question de délai, plutôt qu'une question d'envie d'avance dans quoi que ce soit. Le délai pour répondre et résoudre ces questions, l'Agenda 21 ou autre projet traité en commission va être beaucoup plus long que le délai électoral.

M. BAERTSCHI : Quand je vois la première mouture, « qu'on priait le Conseil administratif de s'enquérir auprès des autorités fédérales et cantonales des démarches visant à l'obtention », c'est déjà fait, lorsqu'on a reçu Mme Plomb, elle nous a dit ce qu'il fallait faire. Donc, qu'est-ce qu'il reste ? Il y a une proposition qui était la première, d'effectuer les démarches, ce que la Commission de l'environnement avait accepté, et la Commission des travaux et constructions aimerait que l'on fasse un diagnostic sommaire des 6 domaines de politique énergétique, on l'a déjà ce diagnostic. Il ne reste plus qu'établir un bilan énergétique des installations communales. Je suis un peu déçu de la Commission des travaux et constructions, on est d'accord les résolutions du parti Radical nous énervent, on l'a dit. Maintenant, on essaie d'oublier un peu cela, est-ce quand même effectuer des démarches en vue du certificat semblent être des choses impossibles, le politiquement pas tenable, de compromission électoral. Il me semble qu'on va un peu loin et je trouve vraiment trop faible ce changement que la Commission des travaux et constructions nous propose. Personnellement, il me semble que celle que la Commission de l'environnement avait acceptée, qui était d'ailleurs celle du parti Radical, me semble n'être politiquement pas très dangereuse.

M. CAVALERI : Je crois qu'il faut quand même un peu relativiser l'importance de ce débat. Ce qui est important dans toute cette affaire, c'est que la Commune fasse des choses concrètes pour économiser l'énergie, et elle le fait. Maintenant, qu'on ait une certification ou non, ce n'est pas l'essentiel, ce n'est pas non plus urgent. Je ne vois pas pourquoi on le demanderait pas, donc ce qui me ferait plutôt accepter l'idée de faire des démarches pour obtenir cette certification, mais quand on aura passé effectivement, comme disait Mme Malagoli, l'époque électoral, on aura tout le temps de continuer à faire tout ce qu'il faut pour économiser l'énergie, pour faire toujours mieux pour l'environnement, l'Agenda 21 et tout. On aura 3 ans de tranquille, hors

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

campagne électorale, et puis, s'il faut une certification, on pourra le faire, soit maintenant, juste avant les élections, soit dans celles de 4 ans. L'essentiel c'est que l'on travaille dans le domaine, plus que d'obtenir la médaille.

M. LANCE : Nous allons procéder au vote de ce projet de résolution. Si j'ai bien compris, il y a une proposition d'amendement de la Commission des travaux et constructions.

Nous allons voter sur cette proposition d'amendement, donc je la répète : « prie le Conseil administratif de s'enquérir auprès des autorités cantonales et fédérales des démarches visant l'obtention du label SuisseEnergie, Cité de l'Energie pour la Ville de Lancy, et subséquemment de lancer la démarche pour un diagnostic sommaire dans 6 domaines de politique énergétique, d'établir un bilan énergétique des installations communales ».

**Amendement accepté par 19 oui – 8 non – 5 abstentions.**

**Résolution amendée acceptée par 27 oui – 2 non – 3 abstentions. (Voir Annexe).**

**b) Divers**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Un commissaire demande s'il est possible d'installer des bornes sur la commune pour les véhicules électriques. Réponse, cette mesure pourrait être envisagée.

Au sujet des containers de récupération de papier, tous les immeubles communaux ont été équipés et, sur l'offre de la commune aux régies et propriétaires, seuls 8 containers ont été vendus. La prochaine étape sera, en 2003, les containers pour le Pet puis, en 2004, ceux pour le verre avec des réserves en raison du bruit engendré par les utilisateurs.

A la question de savoir si la commune s'était engagée à ne plus utiliser du bois exotique non certifié, le Conseiller administratif délégué a répondu que la commune avait écrit à l'association pour lui mentionner cet engagement.

**12. NOMINATION DU LIEUTENANT MICHEL VERGAIN AU GRADE DE  
1<sup>ER</sup> LIEUTENANT DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS**

---

M. FOLLMY : Dans le cadre d'une nomination d'un officier à la Compagnie des sapeurs-pompiers, le Conseil municipal doit se prononcer par un vote consultatif. C'est ce que dit l'article 30 de la loi sur l'administration des communes.

M. Vergain que vous connaissez certainement presque tous, est lieutenant à la Compagnie des sapeurs-pompiers. Il s'agit de le nommer au grade de 1<sup>er</sup> lieutenant.

Pour le situer, M. Vergain habite à la route de Chancy 83, il est né en 1963, il est incorporé à la Compagnie des sapeurs-pompiers depuis le 1er juin 1983, à l'âge donc

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

de 20 ans. Il a suivi tous les cours nécessaires pour ensuite être nommé caporal le 1<sup>er</sup> avril 1990, sergent le 1<sup>er</sup> janvier 1996 et lieutenant le 1<sup>er</sup> juillet 1998.

Outre les cours habituels qu'il faut suivre dans le cadre de la formation habituelle, je voudrais simplement préciser que le lieutenant Vergain a suivi des cours spécifiques comme le cours pyrotechnique ainsi que les cours fédéraux instructeur I et II. Je soumets donc cette proposition à votre vote.

***Nomination acceptée à l'unanimité.***

**13. PROPOSITION DE NOMINATION DE MME MARTINE CASUTT EN  
REMPLACEMENT DE MME PATRICIA SOLIOZ AU GROUPE DE PROXIMITE**

---

Mme SOLIOZ : Suite à mon changement de commission de la Commission sociale à la Commission des finances, je propose qu'une personne présente à la Commission sociale soit dans le groupe de proximité. Je propose Mme Martine Casutt pour me remplacer dans ce groupe de proximité.

***Nomination acceptée à l'unanimité.***

**14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. FAVRE : Je souhaite que soit mis à l'ordre du jour, lors d'une prochaine Commission des travaux et constructions, un projet de modification du règlement communal relatif à l'octroi de prêt de rénovation de certains bâtiments ayant un certain intérêt au point de vue architectural, étendre cela aux bâtiments actuels. Ceci afin d'éviter de passer par une motion, etc. Ce serait plus simple.

M. PASQUIER : Deux compliments et deux questions. Le premier, féliciter le Conseil administratif de s'être associé aux festivités pour l'accueil de Mme Micheline Calmy-Rey. Nous avons pu voir les couleurs de Lancy dressées haut et en bonne place, lors de l'accueil de notre Conseillère fédérale.

Le deuxième, une fois de plus, féliciter le Conseil administratif des magnifiques décorations de Noël qui sont placées sur l'ensemble du territoire communal, à notre satisfaction.

Deux questions d'actualité ayant trait à cette journée. Ce matin, en fin de matinée, a eu lieu un accident de travail à l'avenue du Plateau, sur le chantier de la crèche. Est-ce que le Conseil administratif a des informations à donner. On m'a dit qu'effectivement, il y avait deux blessés graves.

Je rends attentif ce Conseil municipal et le Conseil administratif sur la problématique du danger que représentent les wagons de produits chimiques à la gare de la Praille. Le Conseil administratif, ce matin, se trouvait sur le quai de la halte Pont-Rouge, alors que certains d'entre nous se trouvaient dans le train officiel, qui est parti de 0912

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

heures de la gare de Cornavin, destination la halte du Pont-Rouge. Quelle n'a pas été notre surprise lorsque nous nous trouvions dans le train, dans le tunnel qui traverse le Bois de la Bâtie, où nous nous sommes faits dépasser par un train de marchandises rempli de produits chimiques, et non pas des moindres. Tout à coup, ce convoi-là a freiné sec pour pouvoir laisser arriver en premier sur le quai de la halte du Pont-Rouge le convoi officiel. Se pose la question, non plus du problème de la gare de triage de la Praille, mais un autre problème qui est celui du trafic simultané de wagons voyageurs avec des wagons de produits chimiques dans ce tunnel-là.

Pour ceux qui auront quelques oublis, je vous renvoie à ce qui s'est passé au tunnel du Mont-Blanc. Est-ce que nous, on ne doit pas de nouveau activer pour dire qu'effectivement, que là, il y a un danger ? Je vous rappelle également que lorsque nous avons fait la couverture des voies CFF à la hauteur de St-Jean, d'énormes mesures de sécurité ont été entreprises pour la couverture des voies à la hauteur de St-Jean. En ce qui concerne ce tunnel de la Bâtie, à ma connaissance, rien n'a été entrepris.

M. AUGSBURGER : Dans le cadre de la requalification des espaces de la piscine de Marignac, une idée revient régulièrement à l'ordre du jour concernant une nouvelle patinoire. Je vous rappelle que cette idée avait été refusée par 12 non pour 10 oui, lors du sondage effectué en janvier de cette année.

Si nous devons nous repencher sur une patinoire d'agrément, je prie chacun de vous de prendre un peu de temps et d'aller visiter la patinoire réalisée en matériaux synthétiques à l'esplanade de la Promenade de l'Europe, devant le centre commercial des Charmilles. Je suis sûr que l'on peut réaliser quelque chose de similaire, et à moindres frais.

En second point, j'aimerais connaître le coût de ces somptueux panneaux annonçant le patrimoine de la Ville de Lancy, mentionnant « République et Canton de Genève » avec, en guise d'armoirie, un jeu de dés colorés. Quant on regarde le panneau annonçant la Ville de Lancy à l'entrée du parking de la mairie et sur lequel est inscrit : « cette promenade est placée sous la sauvegarde des citoyens », les armoiries placées sur ce panneau nous confortent sur la citoyenneté Lancéenne.

Pour terminer sur une note gaie, je vous annonce la fermeture du café Zinette pour les vacances scolaires.

M. JAQUET : Je tiens d'abord à remercier le Conseil administratif pour l'excellent document relatif aux déchets. J'aimerais savoir si tous les points de récupération seront équipés de conteneurs enterrés, et si c'est le cas, dans combien de temps ?

En effet, dans le quartier des Morgines, il y a beaucoup de plaintes concernant la récupération au Bois-de-la-Chapelle et aux Bossons.

Par ailleurs, il me semble qu'il serait indiqué qu'il y ait un conteneur compost à chaque point de récupération, ceci afin d'encourager les habitants de Lancy.

M. MARCHIANDO : J'aimerais juste avoir un peu plus d'informations sur le fonds d'équipement communal. Savoir quelles sont les subventions accordées, à quel type.

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

M. HEIZMANN : J'ai constaté notamment au Petit-Lancy qu'un panneau officiel était l'objet de dégradation particulièrement frappante ces derniers. Je ne sais pas si cela est lié à un manque d'entretien, ou s'il y a vraiment des agitateurs particuliers dans la partie de Lancy. En terme d'image de notre commune, c'est dommage, et la politique jusqu'alors d'intervenir immédiatement, malheureusement n'a plus l'air de faire partie de notre commune, et c'est dommage.

M. SPINUCCI : Tout d'abord, je remercie M. Pasquier pour les félicitations que je transmettrai au Service des parcs, promenades et maintenance concernant les décorations florales et les décorations de Noël.

Effectivement, il y a eu un accident à la crèche ce matin, un peu avant midi. Il y avait deux personnes, dont l'architecte qui étaient sur un pont d'échafaudage, au deuxième niveau, et ce pont, bien qu'il ait eu l'air tout à fait sain, s'est cassé en deux, les deux personnes sont tombées de la hauteur de 2 mètres. L'ambulance a été appelée, l'architecte a apparemment une épaule démontée, il a été conduit à l'hôpital, et la deuxième personne, qui était d'ailleurs celle qui avait mis en place le pont, avait apparemment pas grand chose de grave. Ceci sous toutes réserves.

Concernant la patinoire de M. Augsburg, vous avez un tour d'avance, M. Augsburg, il faut d'abord accepter le principe d'une patinoire, et après on verra comment elle doit être. Si elle sera en glace naturelle, à téflon, mais il faut d'abord nous dire si oui ou non, vous voulez une patinoire. On décidera ensuite quel genre de patinoire, on pourra mettre en place.

Pour M. Jaquet, d'abord je vous remercie de relever que le dépliant mis à disposition de la population, et qui indique les relevés des ordures, de la ferraille et des encombrants, est effectivement très agréable à lire.

Effectivement, il y a une politique de la commune de vouloir rendre pareilles toutes les déchetteries. Il y a un premier projet qui va être soumis à la Commission de l'environnement prochainement, dans lequel 4 nouveaux emplacements seront établis sur la Commune. Ensuite, nous poursuivrons cette politique régulièrement chaque année.

Quant à mettre à disposition un conteneur compost, cela me paraît un peu plus compliqué, parce qu'on pourrait jeter n'importe quoi dans ce conteneur, et il serait régulièrement refusé à l'usine de Châtillon.

Je terminerai en répondant à M. Heizmann. Nous avons, il y a pas bien longtemps, fait remettre en état tous les panneaux routiers, je pense que c'est à ceux-là que vous faites allusion. Les panneaux officiels subissent le même sort que les panneaux routiers, c'est-à-dire, qu'ils sont régulièrement vandalisés, tagués. Je vous signalerai que, pratiquement chaque semaine, nous déposons des plaintes contre inconnu, et chaque plainte porte sur des dégâts de Fr. 2'000.--, Fr. 3/4'000.--, c'est-à-dire que chaque semaine, il y a Fr. 20'000.-- à Fr. 30'000.-- de dégâts qui sont dénoncés au chef de la police.

Si vous le permettez M. le Président, j'aimerais vous montrer des photos, cela sort un peu de l'ordinaire, mais je crois que cela vaut la peine de les regarder.

**Séance ordinaire du 19 décembre 2002**

Ce sont des photos qui ont été prises hier soir par Didier Andrey à l'école de la Caroline. J'aimerais remercier Mme Jelk-Peila et la féliciter parce que c'est probablement sur son initiative que toutes les classes de l'école de la Caroline ont été décorées de cette façon. Hier soir, c'était un véritable feu d'artifice. Vous l'avez bien compris, c'était à l'occasion de la fête de l'Escalade.

**15. QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il n'y en a pas.

M. LANCE : Avant de lever cette séance, j'aimerais tout d'abord féliciter notre collègue Stéphane Lorenzini pour la naissance de son fils, Hernan. J'aimerais également encore remercier Jacqueline Coutaz pour les traditionnelles mandarines, j'espère que ce n'est pas la dernière fois. Bien entendu, je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et un très bon début 2003.

La séance est levée à 22 heures 30.

**Le Secrétaire :**

**François BAERTSCHI**

**Le Président :**

**François LANCE**